Nantes Métropole
Saint-Nazaire Agglomération
Erdre et Gesvres
Estuaire et Sillon
Pays de Blain Communauté

Pôle métropolitain Nantes — Saint-Nazaire

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Nombre de membres du Comité syndical : 53
Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 28 mai 2026

Président de séance : Johanna ROLLAND
Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Secrétaires auxiliaires : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

Présents (39) : Claude AUFORT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Olivier LEFEUVRE, Aurélie MARTIN-LAUNAY, Éric PROVOST, Raphaël SALAÜN, David SAMZUN, Stéphanie BIDET, Frédéric BOUCAULT, Denis JULIENNE, Sylvain LEFEUVRE, François OUVRARD, Chrystophe PABOIS, Claude RINCÉ, Christophe DESWARTE, André LANCIEN, Pascal MARTIN, Pierrette ORAIN, Claudine SACHOT, Jean-Louis THAUVIN, Thomas JOUAN, Nicolas OUDAERT, Rita SCHLADT, Bertrand AFFILÉ, Anthony BÉRAUD, Mahaut BERTU, François BLANCHARD, Thomas BOUCHER, Erwan BOUVAIS, Erika CADERSAH, Simon CITEAU, Mahel COPPEY, Anthony DESCLOZIERS, Laurent GODET, Aziliz GOUEZ, Fabien GRACIA, Melissa HÉLARY, Johanna ROLLAND

Absents et représentés (6) : Mathieu COENT a donné pouvoir à Jean-Michel CRAND, Anthony BERTHELOT a donné pouvoir à Anthony DESCLOZIERS, Sandrine BUCHOU a donné pouvoir à Simon CITEAU, Claudine CIGLIA a donné pouvoir à Thomas BOUCHER, Hélène HAZLEWOOD a donné pouvoir à Aziliz GOUEZ, Pierre QUÉNÉA a donné pouvoir à Mahel COPPEY

Absents et excusés (8) : Nicolas BRAULT-HALGAND, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PLISSONNEAU, Matthieu ANNEREAU, Axel CASENAVE, Jean-Jacques DERRIEN, Sarah EL HAÏRY, Laurence GARNIER

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Président du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

La séance est ouverte à 9 h 10.

Introduction

Fréderic VASSE
Bonjour à toutes et tous. Sans attendre, je passe la parole à Monsieur Claude AUFORT, maire de Trignac, vice-président de Saint-Nazaire Agglomération, et le doyen de cette assemblée. Merci.

Claude AUFORT
Je cumule les entrées en scène de doyen ! On m'a dit d'être surtout très court ; évidemment, je vais déroger un tout petit peu à la règle, puisqu'étant doyen, je me suis dit que j'avais forcément beaucoup de jeunes en face de moi. Je suis né en 1951, dans une cité ouvrière, dans des baraquements en bois. En 1961, j'ai emménagé dans des HLM, il y avait le chauffage central et de l'eau chaude. Formidable ! En 1968, ce sont les événements, et je crée avec d'autres l'Union nationale des comités d'action lycéens. En 1973, je fais comme les anciens soixante-huitards : je vais vivre en communauté avec des personnes handicapées et lancer le bio au premier salon Marjolaine du bio à Paris. En 1977, j'ouvre la séance du nouveau conseil municipal de gauche à Saint-Laurent-sur-Cher comme plus jeune de l'assemblée.

En tant que doyen, j'ai l'honneur de présider et d'ouvrir cette séance d'installation du Comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Je vais donc procéder à l'appel nominatif des 53 conseillers, afin de vous installer et de vérifier le quorum.

Monsieur AUFORT procède à l'appel et constate que le quorum est réuni.

Claude AUFORT
Très bien, je vous déclare installés dans vos fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

Claude AUFORT
Il nous faut maintenant désigner une secrétaire de séance. Il est proposé Madame Aziliz GOUEZ, qui accepte. S'il n'y a pas d'opposition, Aziliz GOUEZ est désignée secrétaire de séance. Je la remercie.

Madame Aziliz GOUEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Claude AUFORT
Avant de démarrer le Comité syndical d'installation, je vous invite à découvrir une petite vidéo introductive à notre assemblée et à écouter le message adressé par des collègues élus du précédent mandat.

(Une vidéo est projetée en séance)

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

L'installation du Comité syndical

Délibération 2026-03 : autorisation du vote électronique

Claude AUFORT
Nous allons procéder à une première délibération afin de nous permettre de gagner du temps en acceptant le principe du vote électronique pour l'élection de la présidence, des 9 vice-présidences et des 12 autres membres du bureau. Le recours à ce dispositif permet de s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux relatifs aux opérations de vote, et notamment de garantir le secret et la sincérité du scrutin. À main levée, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

(Il est procédé au vote à main levée)

La délibération 2026-03 est approuvée à l'unanimité.

Claude AUFORT
Je vous remercie. Je vous propose maintenant de tester les boîtiers électroniques qui vous ont été remis à l'entrée en répondant à une question qui s'affiche à l'écran.

Jonathan MORIOT
Bonjour à tous, Jonathan MORIOT de la société Quizzbox. Je vous accompagne aujourd'hui pour le vote. En préambule de chaque vote, vous aurez un affichage de ce type avec la nature du scrutin en haut à gauche, l'intitulé du vote – en l'occurrence « élection test » pour celui-ci – , « votants » en haut à droite, c'est le nombre de personnes ayant émargé, les personnes présentes et représentées, donc les pouvoirs. Toute personne ayant un pouvoir doit avoir un second boîtier. Pour chacun des votes, vous aurez à faire un numéro sur votre boîtier et à valider avec « OK ». Dès que l'on m'y invitera, j'ouvrirai le vote.

Le vote est à présent ouvert, vous avez la mention « ouverte » en haut à droite, et vous avez la liste des gens qui n'ont pas encore voté. Vous pouvez dès à présent faire un choix : pour le candidat 1, « 62 », pour le candidat 2, « 74 », blanc, « 77 », et abstention, « 99 ». N'oubliez pas de valider avec « OK » à chaque fois. S'il y a le moindre souci, n'hésitez pas : vous levez la main et je me déplace. Le test est ouvert.

(Il est procédé au vote électronique test)

Jonathan MORIOT
Vous voyez que les votants en haut à droite progressent, c'est parfaitement normal. Dans la liste qui est à droite, ce sont les gens qui n'ont pas encore voté. Si vous êtes encore dans cette liste, c'est que le vote n'est pas encore reçu. Pour l'instant, on est sur une progression tout à fait normale. Vous devez voir la mention « OK » sur votre boîtier une fois que vous avez voté. On a tout le monde. Je clôturerai de cette manière, et on aura le résultat de cette façon.

Pour toutes les élections, vous avez l'ensemble de la liste des élus. Vous aurez l'affichage des candidats déclarés, et vous aurez toujours la possibilité de voter pour l'ensemble des candidats de l'assemblée. C'est la raison pour laquelle Monsieur AFFILE apparaît dans les résultats.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Votants : 45. Votes reçus : 45. Majorité absolue : 19. Abstention : 5 votes reçus. Blancs : 4 votes reçus. Candidats 1 : 24, soit 66,7 % des voix. Candidats 2 : 10, soit 27,8 % des voix. Monsieur AFFILE : 2 voix, soit 5,6 % des voix. Est-ce que vous avez des questions ? Merci beaucoup.

Élection du/de la Président(e)

Claude AUFORT
Nous allons maintenant pouvoir procéder à l'élection du président ou de la présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. En application du Code général des collectivités territoriales, le ou la présidente est élue au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Nous devons désigner deux assesseurs responsables des opérations de vote. Il vous est proposé Madame Aurélie MARTIN-LAUNAY et Monsieur Erwan BOUVAIS.

Il est temps de procéder à l'élection. Y a-t-il des candidats à la présidence du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ?

Johanna ROLLAND est candidate.

Nous allons donc procéder au vote électronique. Le numéro du candidat ou de la candidate doit normalement s'afficher à l'écran, ainsi que les numéros pour s'abstenir ou voter nul, comme on l'a fait tout à l'heure. Je vous laisse la main.

(Il est procédé au vote électronique)

Johanna ROLLAND est élue à l'unanimité des votants (pour : 41 voix ; blanc : 3 voix ; abstention : 1 voix).

Claude AUFORT
Je félicite Johanna ROLLAND pour cette élection, qui est nette. Merci. Bonne continuation à toi, Johanna.

Johanna ROLLAND

Merci.

(Applaudissements)

Claude AUFORT
Je vous invite à vous installer, Johanna [ROLLAND], et à prendre la présidence de l'assemblée.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Johanna ROLLAND

Je vais commencer par remercier le doyen de notre assemblée, cher Claude, pour son introduction et pour le début du déroulé de la séance de ce matin. Bonjour à chacune et à chacun. Je suis ravie de vous retrouver les uns et les autres, pour celles et ceux qui étaient déjà membres du Pôle, et d'accueillir en son sein les nouveaux élus issus du suffrage universel. Un petit mot particulier à Pascal MARTIN qui nous accueille ici, sur le beau territoire de sa commune. Je veux évidemment vous remercier les uns et les autres pour votre confiance.

Je le dis d'emblée : vous le verrez, le fonctionnement du Pôle est d'abord collectif et coopératif. Je le dis de manière assez simple : c'est avec beaucoup de plaisir et d'engagement que je prends cette présidence en ce début de mandat. On pourrait aussi très bien imaginer, collectivement et après discussion, que la présidence devienne tournante au fil du mandat. Je la qualifie de cette manière-là. C'est en tout cas une façon de vous dire que l'état d'esprit est ici au partage, à la coopération et à l'horizontalité. Je crois qu'il est essentiel de le dire ce matin, et que la petite vidéo que l'on a eue en introduction dit bien l'état d'esprit du Pôle.

Je voudrais volontairement commencer par cela, notamment pour celles et ceux qui rejoignent aujourd'hui le Pôle pour la première fois : l'état d'esprit du Pôle, c'est d'abord de se dire qu'il s'agit d'un espace dans lequel il n'y a pas de petits ou de grands territoires, au sens de territoires plus ou moins importants. Ici, chaque voix a la même importance et la même valeur, chaque territoire appelle la même considération.

Le mode de travail du Pôle est de pouvoir avoir un espace que je qualifie parfois d'un peu « abrité ». Qu'est-ce que j'entends par là ? On connaît les uns et les autres les scènes que constituent nos conseils municipaux respectifs. On y sait la part de conviction, et bien-sûr que la conviction a sa place dans la vie démocratique. On y sait aussi parfois la part de positionnement lié à telle ou telle pression médiatique à tel ou tel moment. Les élus ici présents qui ont déjà contribué aux travaux du Pôle pourront dire à quel point il est précieux d'avoir un espace où, pour le dire simplement, les enjeux de pouvoir sont extrêmement faibles et les enjeux de contenu extrêmement forts. Je crois que c'est véritablement quelque chose que nous devons pouvoir cultiver.

Le deuxième élément, c'est que dans des semaines d'élus municipaux bien chargées, avec forcément le quotidien, l'attention portée aux citoyens et la nécessité d'être réactifs chaque jour face à des questions très concrètes – parce que c'est d'abord ce que nos concitoyens et nos concitoyennes attendent de nous –, il est essentiel d'avoir un espace où l'on se donne collectivement du temps sur le fond, du temps pour la réflexion, du temps pour progresser ensemble et du temps pour évoquer des questions absolument majeures. On en a entendu certaines dans la vidéo d'accueil : la question de l'eau, du logement, des mobilités ou encore de la santé, que nous avions également défrichée au cours du dernier mandat. Je ne vais pas dresser toute la liste, mais c'est aussi un point d'appui absolument essentiel.

Quand nous disons « le territoire dans sa diversité », c'est le fondement même du Pôle que de fonctionner de cette manière-là. Je crois que la façon dont les travaux ont été menés l'a montré. On a démarré le dernier mandat avec cette démarche appelée « Trajectoire 2050 », pour se demander comment on se projette collectivement dans un monde plein d'incertitudes et confrontés à des défis de plus en plus nombreux. Comment conjugue-t-on la robustesse économique, les enjeux de justice sociale et l'impératif environnemental ?

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Je vais donner ce qui a été pour moi la confirmation d'un travail collectif de qualité, mené dans le respect des points de vue des uns et des autres, ce qui ne signifie pas aller chercher le plus petit dénominateur commun : le vote à l'unanimité du SCoT.
Ce que nous avons réussi à faire jusqu'à présent, c'est poser des options sur ce que l'on veut pour notre territoire et à le faire de manière apaisée. J'en veux pour preuve le vote à l'unanimité du SCoT. Ce n'est pas rien, cela a été le résultat de beaucoup de travail et de beaucoup d'engagement des uns et des autres. J'en profite pour saluer et remercier l'équipe du Pôle pour tout le travail mené. Vous verrez que nous avons ici une équipe de qualité – j'en redirai un mot en fin de séance –, ce qui nous permet aussi d'aborder nos travaux dans les meilleures conditions.

Notre Pôle a également une responsabilité au-delà même de son territoire. Vous le savez sans doute, on a notamment engagé un travail avec les collègues élus du Pays de Retz, avec lesquels nous partageons l'estuaire de la Loire, ce qui constitue pour nous un enjeu d'avenir commun absolument déterminant. C'est donc avec beaucoup de détermination, beaucoup d'humilité et beaucoup d'intérêt que je vous propose d'ouvrir nos travaux. Le SCoT est voté, mais l'heure n'est pas au repos. Nous avons beaucoup de travail devant nous, puisque l'on entre désormais dans la question de sa mise en œuvre.

Cette mise en œuvre s'appuie, pour nous, sur deux choses. D'abord, il faut toujours être attentifs aux travaux de recherche qui existent. C'est aussi l'une des ressources du Pôle : faire bénéficier les uns et les autres des travaux de recherche menés à l'échelle du pays et mis à la disposition de l'ensemble des élus du Pôle, tout simplement pour progresser dans notre connaissance collective, pour pouvoir prendre les décisions les plus éclairées et utiles et nous adapter à la réalité et à la diversité de chacun de nos territoires. C'est pour nous une porte d'entrée permanente.

Vous allez le voir, la séance de ce matin a été conçue pour assumer l'ensemble de la partie d'installation institutionnelle, qui est logique lors d'une première séance, mais aussi pour être d'emblée une séance de réflexion et de contenu.
Nous accueillerons tout à l'heure, Olivier PORTIER qui va venir décrypter avec nous un certain nombre d'éléments de cadrage sur cette idée de robustesse économique. L'idée était de pouvoir, dès la première séance, partager les enjeux de fond et de contenu. Je n'en dis pas plus à ce stade.

À nouveau, bienvenue à chacune et à chacun. Un grand merci à Pascal [MARTIN] de nous accueillir ici. Un grand merci également aux présidents des intercommunalités qui m'entourent. Certains occupaient déjà ces fonctions lors du dernier mandat, je pense bien évidemment à David [SAMZUN] et Rita [SCHLADT]. Pascal [MARTIN] et Sylvain [LEFEUVRE] les occupent dorénavant. Je le dis, c'est véritablement un travail collégial qui est mené ici. C'est tout le sens de l'action que nous avons à mener, et je crois que c'est ce que nos concitoyennes et nos concitoyens attendent de nous.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 février 2026

Johanna ROLLAND
Nous avons, pour démarrer, à approuver le compte rendu du Comité syndical de février dernier. Cela fait évidemment partie des règles lorsque l'on installe une nouvelle instance.
S'il n'y a pas de question sur ce procès-verbal, je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce procès-verbal est donc adopté.

Le procès-verbal du Comité syndical du 12 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2026-04 : Détermination du nombre de Vice-Président(e)s et de membres du bureau

Johanna ROLLAND
Nous avons ensuite à déterminer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau. La proposition s'affiche à l'écran : un président ou une présidente, 9 vice-présidents – les 4 présidents d'EPCI, plus un de chaque EPCI –, et les 12 autres membres du bureau. Y a-t-il des questions sur cette composition ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix et à main levée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

(Il est procédé au vote à main levée)

Johanna ROLLAND
Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-04 est adoptée à l'unanimité.

Élection des Vice-président(e)s et des autres membres du bureau

Johanna ROLLAND
Nous allons pouvoir passer à l'élection des vice-présidents. Pour votre bonne information, la loi nous amène à voter successivement pour chacun des vice-présidents, de la même manière que nous serons appelés à voter successivement pour chacun des membres du bureau. Nous vous proposons de voter à bulletin secret. La logique et l'habitude dans le Pôle, c'est que les présidents et présidentes d'intercommunalité soient, par tradition, les quatre premiers vice-présidents.

(Il est procédé aux votes électroniques)

David SAMZUN est élu 1er vice-président (42 voix favorables)
Sylvain LEFEUVRE est élu 2e vice-président (44 voix favorables)
Pascal MARTIN est élu 3e vice-président (45 voix favorables)

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Rita SCHLADT est élue 4e vice-présidente (40 voix favorables)
Aziliz GOUEZ est élue 5e vice-présidente (44 voix favorables)
Éric PROVOST est élu 6e vice-président (43 voix favorables)
Frédéric BOUCAULT est élu 7e vice-président (45 voix favorables)
Claudine SACHOT est élue 8e vice-présidente (43 voix favorables)
Nicolas OUDAERT est élu 9e vice-président (43 voix favorables)

Bertrand AFFILÉ est élu 10e membre du bureau (43 voix favorables)
Jean-Michel CRAND est élu 11e membre du bureau (43 voix favorables)
Chrystophe PABOIS est élu 12e membre du bureau (44 voix favorables)
Christophe DESWARTE est élu 13e membre du bureau (44 voix favorables)
Anthony DESCLOZIERS est élu 14e membre du bureau (42 voix favorables)
Aurélie MARTIN-LAUNAY est élue 15e membre du bureau (43 voix favorables)
Simon CITEAU est élu 16e membre du bureau (43 voix favorables)
Christophe COTTA est élu 17e membre du bureau (43 voix favorables)
Sandrine BUCHOU est élue 18e membre du bureau (42 voix favorables)
Pierre QUÉNÉA est élu 19e membre du bureau (43 voix favorables)
Jean-Jacques DERRIEN est élu 20e membre du bureau (44 voix favorables)
Thomas BOUCHER est élu 21e membre du bureau (41 voix favorables)

Johanna ROLLAND
Chers collègues, nous avons ainsi clôturé la partie consacrée à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau.

Délibération 2026-05 : Charte de l'élu local

Johanna ROLLAND
Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui concerne la Charte de l'élu local. Elle a été distribuée à chacune et à chacun sur les tables. Je vous propose de ne pas vous en faire une lecture exhaustive, puisque chacune et chacun l'a déjà entendue et eue dans son conseil respectif, sauf si j'ai une demande expresse de le faire. Ce n'est pas le cas. S'il n'y a pas de question ou de demande d'intervention particulière, je vais donc mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-05 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-06 : Délégations au Bureau, au/à la Président(e) et aux Vice-président(e)s

Johanna ROLLAND
La délibération suivante nous permet de rentrer dans le fonctionnement de nos instances. Je donne la parole à Lise-Armelle [BERGONZI] pour nous faire le point sur les délégations au bureau, à la présidence et aux vice-présidents.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Lise-Armelle BERGONZI
Merci, Madame la Présidente. J'en profite pour vous signaler qu'il y avait une petite erreur sur l'ordre du jour dans la numérotation des délibérations. Les numéros qui s'affichent à l'écran et ceux qui figuraient dans le dossier de convocation sont bien les bons.

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le président et les vice-présidents par délégation, ainsi que le bureau, peuvent recevoir des délégations du Comité syndical dans certaines matières.
Vous avez ici, à l'écran, les domaines qui ne sont pas délégués et qui restent de la compétence du Comité syndical, notamment et essentiellement le vote du budget, du compte financier, et les décisions relatives à la composition et au fonctionnement du Pôle.

Dans le projet de délibération que vous avez reçu, vous trouverez le détail de tous les domaines délégués. Dans la pratique, cela concerne principalement les marchés publics, les contrats et les conventions. Pour ces actes, il vous est proposé de fixer à 60 000 euros le seuil en deçà duquel vous autorisez Madame la Présidente et ses vice-présidents par délégation à signer. Lors du précédent mandat, ce seuil était de 90 000 euros, mais par souci de transparence, il vous est proposé de reprendre le seuil relatif aux marchés à procédure adaptée. Entre 60 000 et 100 000 euros, il vous est proposé que la conclusion des contrats, conventions et marchés soit déléguée au bureau syndical. Ce seuil était auparavant de 216 000 euros. Au-delà de 100 000 euros, il faudra que cela passe par le Comité syndical.

Si vous avez des questions sur les autres matières qui figurent dans la délibération, on est à votre disposition. Il vous est donc proposé de voter ces délégations telles qu'elles sont précisément inscrites dans le projet de délibération joint au dossier de convocation.

Johanna ROLLAND
Merci. Y a-t-il des questions, des demandes de précision ou des interventions ? Si c'est bon pour tout le monde, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-06 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-07 : Désignation des élus participants à l'atelier des élus

Johanna ROLLAND
Nous allons passer à la désignation des élus participants à l'atelier des élus. Avant de rentrer dans sa composition, je veux dire un mot sur cette instance. Vous verrez à l'usage, si je puis dire, l'atelier des élus est vraiment un espace précieux dans le fonctionnement du Pôle : c'est un espace de construction partagée, un espace où, collectivement, on prend justement le temps de travailler, de débattre sur les contenus que j'évoquais tout à l'heure. Je donne la parole à Frédéric pour nous en dire plus.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Fréderic VASSE

Merci, Madame la Présidente. J'ouvre une petite fenêtre, comme on va en avoir plusieurs ce matin, pour expliquer, notamment à nos nouveaux élus, quelques sujets un peu stratégiques de fonctionnement et d'organisation du Pôle métropolitain.

Cet atelier, on le connait comme un creuset permanent de vos échanges et de vos travaux entre élus, évidemment soutenus par l'ingénierie des intercommunalités et du Pôle métropolitain. C'est vraiment un espace de travail et de réflexion. C'est ici qu'a été conduite dans un rythme très soutenu, pour ceux qui s'en souviennent et qui étaient présents, la révision du SCoT.

Cependant, l'atelier des élus, ce n'est pas que le SCoT. C'est aussi un travail de réflexion sur un certain nombre d'expérimentations conduites par le Pôle métropolitain. C'est la possibilité d'être au plus près du terrain, dans les visites inspirantes que le Pôle métropolitain organise désormais depuis quelques mois. Enfin, cet atelier est vraiment un espace de réflexion ouvert. On s'est mis d'accord avec les intercommunalités, chacune d'entre elles a pu proposer les élus qui pourraient le composer. Bien évidemment, comme il n'y a pas d'enjeu, on pourra aussi accueillir des élus qui souhaiteraient y participer au fil du mandat, nous pourrons en discuter.

La mission fondamentale est claire : c'est un lieu d'échange, de formation et de suivi, qui garantit le lien entre vous, élus, les intercommunalités et vos réalités territoriales, dans cette diversité sur laquelle insistaient ce matin quelques élus dans la vidéo, avec évidemment le projet porté par le Pôle métropolitain. Le grand chantier qui vient, est désormais la mise en œuvre du SCoT, mais ce sont aussi les sujets d'intérêt commun que l'on va pouvoir instruire dans nos réflexions diverses et variées au cours de ce mandat. Je laisse Lise-Armelle [BERGONZI] présenter la délibération.

Lise-Armelle BERGONZI

Par cette délibération, vous prenez acte de la constitution de l'atelier des élus, sur le même modèle que celui qui existe aujourd'hui. Il est composé de 28 élus : 9 élus issus de Nantes Métropole, 6 de Saint-Nazaire Agglomération, 5 d'Erdre et Gesvres, 5 d'Estuaire et Sillon et trois de Pays de Blain Communauté. Vous avez la liste des élus qui s'affiche, qui ont été proposés par chacune des intercommunalités.

Pour Nantes Métropole : Aziliz GOUEZ, Anthony DESCLOZIERS, François BLANCHARD, Fabien GRACIA, Laurent GODET, Mahel COPPEY, Jean-Jacques DERRIEN, Thomas BOUCHER, Anthony BERAUD,
Pour Saint-Nazaire Agglomération : Éric PROVOST, Jean-Michel CRAND, Aurélie MARTIN LAUNAY, Christophe COTTA, Nicolas BRAUD HALGAND, Matthieu COENT
Pour la Communauté de Communes Erdre et Gesvres : Sébastien POURIAS, Denis JULIENNE, Frédéric BOUCAULT, Claude RINCE, Stéphanie BIDET
Pour la Communauté de Communes Estuaire et Sillon : André LANCIEN, Jean-Louis THAUVIN, Michèle VANDEN BRUGGE, François ROCHAULT, Pierrette ORAIN
Pour Pays de Blain Communauté : Thomas JOUAN, Tiphaine ARBRUN, Clotilde SHAMMAS

Il vous est donc proposé de voter pour la désignation de ces 28 élus et d'autoriser Madame la Présidente à pallier leur absence si nécessaire, sur proposition des présidents des intercommunalités concernées.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Johanna ROLLAND
Merci. S'il n'y a pas de question sur la délibération en tant que telle, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-07 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-08 : Élection de la Commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

Johanna ROLLAND
Nous allons passer à l'élection de la Commission d'appel d'offres.
Vous voyez que sa composition a été faite sur proposition des intercommunalités, avec la Présidente du Pôle ou son représentant, 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein et 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités. Vous avez dans le tableau la proposition des membres titulaires et des membres suppléants.

Membres titulaires	***Membres suppléants***
Anthony DESCLOZIERS	*Sandrine BUCHOU*
Eric PROVOST	*Aurélie MARTIN-LAUNAY*
Sylvain LEFEUVRE	*Frédéric BOUCAULT*
Christophe DESWARTE	*Jean-Louis THAUVIN*
Thomas JOUAN	*Nicolas OUDAERT*

Y a-t-il des questions particulières sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix à main levée, s'il n'y a pas d'opposition. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce point est donc adopté.

La délibération 2026-08 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-09 : Désignation d'une liste de représentants du/de la Président(e) en Commission départementale d'aménagement commercial

Johanna ROLLAND
Nous allons passer à la délibération suivante, qui concerne la désignation des représentants en Commission départementale d'aménagement commercial. Vous avez la liste des 10 élus, soit deux par EPCI, qui sont proposés.

- *Anthony DESCLOZIERS (Nantes Métropole)*
- *Mahel COPPEY (Nantes Métropole)*
- *Mathieu COENT (Saint-Nazaire Agglomération)*
- *Jean-Michel CRAND (Saint-Nazaire Agglomération)*

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

- *Sylvain LEFEUVRE (communauté de communes Erdre et Gesvres)*
- *Denis JULIENNE (communauté de communes Erdre et Gesvres)*
- *Jean-Louis THAUVIN (communauté de communes Estuaire et Sillon)*
- *André LANCIEN (communauté de communes Estuaire et Sillon)*
- *Thomas JOUAN (Pays de Blain Communauté)*
- *Nicolas OUDAERT (Pays de Blain Communauté)*

Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
La délibération 2026-09 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-10 : Désignation des représentants du Pôle métropolitain à divers organismes

Johanna ROLLAND
Nous avons ensuite une délibération qui concerne la désignation des représentants du Pôle dans différents organismes. Je laisse Frédéric VASSE en dire un mot.

Frédéric VASSE
Vous l'avez compris, le Pôle est un outil de coopération, donc forcément en relation partenariale avec beaucoup de galaxies très différentes. C'est vrai au niveau local, départemental et régional, mais également au niveau national, vous le verrez. Avant que mon collègue vous parle de la Fédération nationale des SCoT, juste un petit mot pour vous dire qu'il est important que tous nos élus qui vont être désignés dans les différentes représentations considèrent l'équipe au Pôle métropolitain en soutien pour accompagner nos représentations. C'est même un chantier de ce mandat : être meilleurs dans la façon d'accompagner nos élus dans les représentations, parfois sur des sujets difficiles et complexes. Cela fait partie du mandat confié à l'équipe, d'être plus pro-active sur ces questions. Je laisse Bertrand GIRARD, notre directeur de la planification stratégique, vous présenter la Fédération des SCoT, dans laquelle nous sommes très impliqués.

Bertrand GIRARD
La Fédération nationale des SCoT représente 300 adhérents à l'échelle nationale. Elle organise notamment tous les ans les Rencontres nationales des SCoT, qui permettent de fédérer l'ensemble des territoires autour de ces sujets. Les prochaines auront lieu à Angers les 4, 5 et 6 novembre. Ce sera l'occasion d'y participer et de partager avec les autres territoires de France sur les problématiques qui seront traitées. Le programme sera bientôt disponible.

La Fédération propose également des formations pour les élus et les techniciens sur tous les sujets d'actualité. Elles permettent vraiment une mise à jour sur les sujets brûlants qui nous arrivent au quotidien, sur les nouvelles lois ou sur des jurisprudences, par exemple. Il y a également des clubs thématiques qui permettent de réfléchir sur certains sujets, par exemple le club Littoral, auquel on participe.

La Fédération produit aussi une étude environ tous les 2 ans. Les dernières ont porté, par exemple, sur le sujet de la renaturation, sur les nouveaux modèles d'aménagement, ou encore

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

l'aménagement commercial. Ce sont à chaque fois des sujets émergents à la suite de lois qui arrivent, et cela permet d'avancer collectivement. Il y a également une veille législative et juridique très précieuse, que l'on peut questionner.

Enfin, la Fédération permet d'affirmer une parole collective. C'est le travail des techniciens de la Fédération et du Président.
Elle assure une veille sur les travaux parlementaires, avec beaucoup de réunions avec les parlementaires, en commissions, au Sénat, mais également dans les ministères, pour porter la voix des territoires et les sujets d'aménagement du territoire. Il y a également une recherche auprès d'autres partenaires sur les aspects financiers et les relations avec les entreprises et d'autres institutions.

Frédéric VASSE

Merci. C'est à Angers, donc tout près de chez nous, que se tiendra cette année la rencontre nationale de tous les SCoT de France. C'est franchement un lieu de débat intéressant où les élus nationaux se retrouvent. Pour ceux que cela intéresse, notez peut-être les dates des 4, 5 et 6 novembre, parce que l'on aura forcément des représentants du Pôle, et l'équipe sera mobilisée sur ce temps-là.

Au-delà de cette fédération, voici les représentations que l'on vous propose, toujours en accord avec nos intercommunalités :

- À la Fédération des SCoT, on vous propose la candidature d'Aziliz GOUEZ.
- À la Commission locale de l'eau pour le SAGE Estuaire, on vous propose Madame Claudine SACHOT.
- À la SPL LOIRESTUA – c'est la SPL qui gère l'équipement Terre d'Estuaire situé à Cordemais –, on vous propose Anthony BERTHELOT et Mathieu COËNT.
- À la SPL SAMOA, on vous propose Anthony BERTHELOT.
- À la LAD, l'autre SPL, on vous propose toujours Anthony BERTHELOT.

Enfin, pour nos deux agences d'urbanisme, avec lesquelles nous travaillons évidemment beaucoup :

- À l'Agence de la région nantaise, on vous propose Bertrand AFFILE, qui sera également au Conseil d'administration, Madame SACHOT, Madame Rita SCHLADT, Christophe DESWARTE et Nicolas OUDAERT.
- À l'ADDRN, qui est l'Agence de développement de la région nazairienne – je salue le nouveau directeur qui est dans la salle, Monsieur Sylvain LAURENT –, nous aurons deux représentants : Christophe DESWARTE et Claudine SACHOT.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes de précision sur ce qui vient d'être présenté ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-10 est adoptée à l'unanimité.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Le temps des délibérations

Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

Johanna ROLLAND
On va passer à un point d'information sur les décisions prises par la présidence depuis le dernier Comité syndical. Je donne la parole à Frédéric VASSE. Je rappelle que c'est un point sur lequel il n'y a pas de vote, il s'agit simplement d'un point d'information.

Frédéric VASSE
C'est un point d'information sur les décisions qui ont été prises entre les deux différents comités syndicaux. Il y en a deux, vous en verrez une illustration immédiate aujourd'hui même, puisque la première mission concerne l'intervention d'Olivier PORTIER, qui va nous éclairer sur la question de la robustesse économique dont parlait Johanna ROLLAND tout à l'heure. Cette mission d'étude et d'analyse est expérimentale et nous la conduisons à quatre territoires partenaires en France, dont le Pôle métropolitain. Olivier commencera à « teaser » un petit peu le sujet aujourd'hui. Vous aurez un gros débat de fond au mois d'octobre, en conclusion de sa mission.

La création et la réalisation de cinq motion designs sur la trajectoire du SCoT ont été confiées à la société La Pompadour, qui est une toute petite agence de motion design du territoire. C'était la volonté politique des élus du mandat précédent de mettre le paquet sur une mise en pédagogie du SCoT, afin que l'on ait bien les moyens de présenter ce SCoT dans la diversité des publics. Vous verrez, en fin de séance aujourd'hui, le premier motion design – achevé, pour tout vous dire, hier après-midi – qui présente, je l'espère de façon extrêmement pédagogique, la trajectoire du SCoT. On le testera avec vous.

Enfin, nous sommes accompagnés par un cabinet d'avocats sur la révision des statuts, parce que l'on doit les toiletter pour une mise à jour ordinaire.

Johanna ROLLAND
Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Il n'y en a pas.

Délibération 2026-11 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Johanna ROLLAND
Je vous propose de passer à la délibération qui fixe l'adoption d'un règlement budgétaire et financier qui est obligatoire pour l'ensemble des entités auxquelles nous appartenons. Je vous laisse en dire un mot.

Lise-Armelle BERGONZI
Effectivement, le Pôle métropolitain applique l'instruction budgétaire et comptable M57. Comme vous l'avez dit, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire avant

le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Vous l'avez vu à l'ordre du jour, vous allez voter le budget supplémentaire et le compte financier unique. Nous devons donc, au préalable, voter le règlement budgétaire et financier. Vous avez reçu ce règlement complet de 17 pages dans le dossier de convocation. Je n'aurai pas l'audace de vous le lire ni de le synthétiser. Si vous n'avez pas de question spécifique, il vous est donc proposé de l'approuver tel qu'il vous a été adressé.

Johanna ROLLAND
Merci. Il n'y a pas de question particulière ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

La délibération 2026-11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-12 : Approbation du compte financier unique

Johanna ROLLAND
On va passer à la délibération 12, qui concerne l'approbation du compte financier unique 2025. Puisque la loi m'impose de sortir au moment du vote, je donne la présidence de séance pour ce point à David SAMZUN.

David SAMZUN
Je t'en prie.

Lise-Armelle BERGONZI
Voilà le moment des chiffres. Je vais essayer d'être la plus claire et la plus concise possible. Avant de rentrer dans les chiffres, il nous semblait indispensable de vous présenter la structure de notre budget du Pôle métropolitain, qui est assez singulière par rapport à un budget classique, communal ou intercommunal.

Comme pour les budgets intercommunaux et communaux, il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

En fonctionnement, les dépenses sont constituées de charges de personnel, d'une partie des contributions versées à nos deux agences d'urbanisme, de dépenses d'études et d'expérimentation, de charges fixes – puisque le Pôle métropolitain a ses propres locaux et son propre matériel –, et de la dotation aux amortissements, que vous connaissez également dans vos EPCI respectifs. Notez que les blocs que vous voyez à l'écran ne sont pas du tout à l'échelle des valeurs. Les recettes sont principalement constituées des participations des intercommunalités – on y reviendra –, auxquelles s'ajoutent des excédents antérieurs et des subventions selon les projets.

La section d'investissement, quant à elle, est financée presque exclusivement par les amortissements et les excédents antérieurs, auxquels s'ajoutent le FCTVA et des subventions ponctuelles. Ce qui est payé en investissement, ce sont exclusivement les frais d'études et la part des contributions aux agences d'urbanisme qui sont liées à l'élaboration ou à la révision du SCoT. C'est important de le signaler. On y trouve également quelques dépenses plus

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

courantes liées au patrimoine. J'en profite pour vous signaler, si vous ne le savez pas, que le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire possède cinq belvédères, les Sémaphores de Vincent Mauger, répartis le long de l'estuaire.

En recettes propres, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire dépend exclusivement des contributions de ses intercommunalités. Elles sont calculées en fonction de la population et de la richesse fiscale, ce qui permet une solidarité financière importante. Vous voyez à l'écran la part de financement de chacune de nos intercommunalités en 2026.
Le montant global de ces participations a été réduit de 160 000 euros en 2 ans, pour tenir compte des efforts demandés aux collectivités locales. Cela a été rendu possible en puisant dans nos excédents antérieurs.

C'est là qu'apparaît vraiment la singularité de notre budget, puisque sa structure est liée au cycle de vie du SCoT. En période d'élaboration et de révision, on dépense beaucoup en investissement et on génère des amortissements.
Lorsque le SCoT est achevé, la section d'investissement se retrouve surdotée via les amortissements, ce qui génère des excédents, alors que la section de fonctionnement est « plombée » par ces mêmes dotations aux amortissements. C'est dans cette période entre deux révisions du SCoT que l'on a justement besoin de disposer de crédits de fonctionnement pour expérimenter, évaluer et étudier. Vous verrez lors des délibérations suivantes qu'il n'est pas facile – vous le savez également dans vos collectivités – de faire remonter les excédents d'investissement vers la section de fonctionnement : les possibilités réglementaires sont très réduites.

On en vient donc aux chiffres de 2025. Vous constatez que la section de fonctionnement génère un excédent assez faible sur l'exercice, d'environ 40 000 euros, mais qu'elle bénéficie encore des excédents antérieurs accumulés. En section d'investissement, 2025 étant la dernière année de révision du SCoT, il y a eu d'importantes dépenses d'études, mais également des excédents antérieurs conséquents qui s'expliquent par ce que je vous ai indiqué au préalable.

Vous avez, dans le projet de délibération et à l'écran, le détail des chiffres, dont les restes à réaliser. Le résultat de clôture 2025 s'élève à 245 101,20 euros en fonctionnement, et à 273 678,52 euros en investissement. Il vous est proposé d'approuver ce compte financier unique. Madame la Présidente étant sortie, je laisse Monsieur SAMZUN mettre aux voix.

David SAMZUN

Y a-t-il des remarques, des questions ou des interpellations sur ce compte financier unique ? Je n'en vois pas. Madame la Présidente a donc quitté la salle. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je demande à Madame la Présidente de revenir après l'approbation de ce compte financier.

La délibération 2026-12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-13 : Affectation des résultats

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

David SAMZUN
Nous en sommes à la délibération 13 : il faut voter l'affectation des comptes de résultats de l'exercice 2025.

Lise-Armelle BERGONZI
Il s'agit d'une délibération classique d'affectation des résultats. Dans la mesure où vous venez d'arrêter les comptes 2025, il s'agit maintenant de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement uniquement.

Comme vu antérieurement, on a besoin de conserver cet excédent en section de fonctionnement. Il vous est donc proposé de voter l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de 245 101,20 euros au compte 002.

Johanna ROLLAND
Merci. S'il n'y a pas de question particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

La délibération 2026-13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-14 : Reprise de l'excédent d'investissement et demande de dérogation

Johanna ROLLAND
La délibération 14, c'est la reprise de l'excédent d'investissement.

Lise-Armelle BERGONZI
Cette délibération est liée à la singularité de notre budget. Elle comporte deux propositions pour transférer l'excédent d'investissement vers le fonctionnement.

La première proposition consiste à procéder, comme on l'a déjà fait en 2025, à la reprise de la part de l'excédent d'investissement résultant du compte 1068. Il reste 90 000 euros qui peuvent être repris, dès le budget 2026, de l'investissement vers le fonctionnement. Cette délibération suffit pour procéder aux opérations budgétaires correspondantes, dès le vote du budget supplémentaire 2026.

Il reste néanmoins une part significative d'excédents d'investissement qui ne peuvent pas être repris de cette manière, puisqu'ils ne proviennent pas de la dotation au compte 1068. Dans ce cas, une seule possibilité existe : demander une dérogation exceptionnelle auprès des ministres en charge du budget et des collectivités locales. Il vous est donc proposé de valider cette démarche, afin de pouvoir transférer des recettes d'investissement en fonctionnement à partir de 2027. Tout cela, évidemment, pour éviter d'avoir à piocher dans une section de fonctionnement qui n'est financée que par les contributions aux intercommunalités.

Johanna ROLLAND
Merci. Il n'y a pas de question particulière ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

La délibération 2026-14 est adoptée.

Délibération 2026-15 : Approbation du budget supplémentaire 2026

Johanna ROLLAND
On va passer à la délibération 15, qui concerne l'approbation du budget supplémentaire 2026.

Lise-Armelle BERGONZI
Le budget supplémentaire 2026 consiste principalement à reprendre les résultats de l'exercice antérieur. Comme vu et évoqué précédemment, il s'agit de 245 101,20 euros en fonctionnement, auxquels 'ajoutent les 90 000 euros de reprise de l'excédent d'investissement que vous venez de voter, ainsi que les 273 678,52 euros de recettes d'investissement.

Ce budget supplémentaire permet de compléter les écritures d'amortissement à hauteur de 219 000 euros et d'inscrire des subventions : l'ADEME pour 88 000 euros sur l'étude « Sols et paysages au service de la planification », dont on reparlera, et une subvention de l'Agence régionale de santé de 40 000 euros sur l'appel à projets relatif aux études expérimentales d'urbanisme favorable à la santé, qui est également à l'ordre du jour.

Plutôt que de vous donner les chiffres bruts du budget supplémentaire, on a préféré vous faire un récapitulatif de l'ensemble des études et projets portés dans ce budget 2026. Comme indiqué au préalable, en dépenses d'investissement, on a une étude « Sols et paysages au service de la planification ». Elle a déjà bien démarré, on a commencé à la payer en 2025, mais elle va s'achever cette année. Cette étude a été confiée à SCE, pour un montant total de 125 000 euros, et elle reçoit une subvention de l'ADEME de 80 000 euros.

Nous avons également dans cette section d'investissement l'appel à projets pour encourager la mise en œuvre de l'approche « santé globale », fil rouge du SCoT, à hauteur de 85 000 euros. On en parlera en fin de comité syndical.

Il faut également noter, dans le budget supplémentaire en dépenses d'investissement, une enveloppe significative de dépenses d'immobilisation qui permettent de voter cette section en équilibre. Cependant, le but est de pouvoir à terme utiliser cette enveloppe en section de fonctionnement si la fameuse dérogation ministérielle vue dans la délibération précédente nous est accordée. Il était important d'être sincère et de le signaler.

Parmi les autres projets, cette fois-ci en section de fonctionnement, il y a la contribution financière à la mise en place d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service. Vous avez vu l'affiche à l'entrée de la salle – ce n'est pas nous qui l'avons mise, elle était là – sur la ligne Covoit'ici. Le Pôle a initié l'étude de faisabilité et verse aujourd'hui – on en reparlera plus tard– 25 000 euros par an pour le démarrage de cette ligne.

Il y a également l'étude expérimentale sur la robustesse économique. Il est également prévu une étude autour d'aménagements favorables au vieillissement, à la suite des travaux du

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Master Villes et Territoires qui ont eu lieu à la fin de l'année dernière et au début de cette année. Par ailleurs, on continue l'expérimentation sur les enjeux de transmission agricole avec CAP44.

Vous avez devant vous le détail par chapitre et par section de ce budget supplémentaire. Vous avez également à disposition la maquette très détaillée de ce budget, article par article, qui vous a été adressée dans un envoi séparé – je m'en excuse –, mais le même jour que le dossier de convocation. Il vous est donc proposé d'approuver ce budget supplémentaire et d'autoriser le comptable public à effectuer des écritures de régularisation concernant les opérations d'amortissement. Pour vous donner les chiffres, ce budget supplémentaire s'élève à 361 427 euros en fonctionnement et à 576 370,52 euros en investissement.

Johanna ROLLAND
Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2026-16 : Poursuite de l'appel à projets - Études expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement

Johanna ROLLAND
La délibération 16 concerne les études expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement. Il s'agit de la poursuite de notre appel à projets. Je vous laisse nous en dire plus.

Alex GUILLET
Bonjour. Effectivement, cet appel à projets est dans la droite ligne de ce qui a été inscrit dans le SCoT par les élus du précédent mandat. Vous savez que 80 % de ce qui fait l'état de santé d'un individu relève de déterminants de santé qui ont trait aux conditions de vie et à l'environnement : ce sont autant de choses qui sont portées par les politiques publiques des collectivités territoriales, et principalement par l'aménagement du territoire.

Les élus ont donc décidé d'inscrire la santé comme fil rouge du SCoT, c'est-à-dire de faire en sorte que l'aménagement du territoire minimise les impacts sur la santé – les pollutions, les nuisances, ou encore les îlots de chaleur, par exemple – et maximise les aspects bénéfiques sur la santé de l'individu : favoriser les mobilités actives, la pratique d'une activité physique, ou l'accès aux services, par exemple.
L'idée était de pouvoir, d'ores et déjà, accompagner la mise en œuvre de l'urbanisme favorable à la santé en lançant un appel à projets auprès de nos intercommunalités. Il s'agit d'accompagner des projets d'aménagement opérationnels qui peuvent être divers en termes d'échelle. Cela peut aller de la conception d'un équipement à un projet plus global d'opération de logements ou de renouvellement urbain, ou encore à un document de planification structurant à l'échelle de l'intercommunalité. Comme vous l'avez vu, cela se fait avec un accompagnement de l'ARS. Je passe la parole à ma collègue Stéphanie ARNAUD.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Stéphanie ARNAUD
Bonjour, merci. Cet appel à projets a été lancé en juillet de l'année dernière. Il porte, outre un accompagnement en ingénierie et en appui technique au développement de ces études d'urbanisme favorable à la santé, sur un soutien financier qui subventionne le coût de l'expertise extérieure spécialisée en urbanisme favorable à la santé, cette expertise étant mobilisée directement par les maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage que l'on a désignés comme potentiels bénéficiaires de cet accompagnement sont les intercommunalités, mais également les communes lorsqu'elles sont accompagnées ou soutenues en ce sens par leur intercommunalité.

Ce soutien financier comporte deux blocs : une subvention du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, complétée par une subvention forfaitaire de l'Agence régionale de santé, qui est notre partenaire dans cette démarche. Le soutien financier est plafonné à 80 % de la dépense éligible, ce qui est réglementaire, puisqu'il s'agit souvent d'études d'investissement.

Cet appel à projets, qui a été lancé en juillet dernier, a déjà reçu une candidature, il y a un projet qui est en cours. Nous avons d'autres candidatures et d'autres projets en cours de définition et que nous accompagnons sur le territoire, portés par des intercommunalités ou des communes. C'est pourquoi il est prévu, dans l'appel à projets initial, de pouvoir le poursuivre en 2026. C'est l'objet de cette délibération que d'acter la poursuite de cet appel à projets, à hauteur d'une enveloppe de 85 000 euros, que vous avez préalablement pointée dans le budget, avec deux dates limites de dépôt des dossiers de candidature : le 18 septembre et le 30 novembre. Cette délibération est donc soumise aux voix.

Johanna ROLLAND
Au-delà de la partie très formelle de la délibération, j'insiste sur ce sujet. Je l'ai évoqué en introduction : lors du dernier mandat, on a commencé à évoquer les sujets de santé dans le cadre du Pôle, ce qui était plutôt une nouveauté à l'échelle de nos réflexions autour de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. On a vu que ce sujet émergeait dans l'ensemble de nos territoires. La capacité de nous faire accompagner sur ce sujet sur le fond est vraiment un élément – cela a été rappelé dans la présentation – tout à fait important.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

La délibération 2026-16 est adoptée à l'unanimité.

Point d'actualité sur les lignes Covoit'ici

Johanna ROLLAND
On va passer à un point d'actualité sur nos lignes Covoit'ici. Je donne la parole à Sylvain LEFEUVRE.

Sylvain LEFEUVRE
Merci. On voulait profiter de ce premier comité d'installation pour faire un petit point sur une action qui nous a pas mal occupés lors du mandat précédent et qui s'est concrétisée en tout début d'année.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Après un certain nombre de voyages d'étude et d'expérimentations, on a fait une première étude de faisabilité avec Ecov et les vices-présidents aux mobilité des différentes intercommunalités. On avait notamment visité la périphérie de Rennes pour voir ce qui était fait là-bas. C'est ce que l'on appelle « une ligne de covoiturage à haut niveau de service », avec une application qui permet de réserver et des arrêts de type abribus qui permettent de se localiser.

Pour le nord du territoire, en ce qui concerne le Pôle métropolitain, il s'agit d'une ligne en Y, qui part de Blain d'une part, et de La Chapelle-Launay d'autre part, pour rejoindre Le Temple, puis la quatre-voies jusqu'à Saint-Herblain, avec deux arrêts à l'arrivée à Saint-Herblain. Pour Erdre et Gesvres, on a un arrêt à Temple-de-Bretagne. Pour Estuaire et Sillon, il y a notamment la gare de Savenay.

L'idée était d'offrir une alternative dans un secteur qui était un peu dépourvu de transports, en tout cas en ce qui concerne notre secteur. On connaît tous le potentiel que représentent les places libres dans les véhicules légers. Dans ce contexte d'augmentation du coût du carburant, on n'est pas trop mal tombés avec la mise en place de cette proposition de nouvelle offre de transport. Il y a aussi un parallèle au sud, avec une ligne qui a été expérimentée pour aller dans le secteur Clisson.

On a eu une première phase de recrutement des conducteurs. Vous voyez sur la gauche le document « Devenez conducteur ». On a cette possibilité de rémunérer les places libres, afin d'inciter les conducteurs à s'inscrire dans cette expérimentation. Du côté des passagers, les trajets sont pour l'instant entièrement gratuits. C'est ce que l'on avait décidé pour le lancement de l'opération. Aux heures de pointe, il y a également une garantie de départ. Lorsqu'il n'y a pas de chauffeur qui passe à l'instant t, on a la possibilité d'appeler une sorte de taxi qui vient vous chercher. On offre donc une garantie de départ au passager. Le conducteur a tout intérêt à se déclarer avec des sièges libres, puisqu'on le rémunère pour ça. Il offre ainsi cette possibilité à d'éventuels passagers. Vous voyez, sur le petit panneau, c'est l'arrêt en direction de Fay-de-Bretagne.

Pour vous rappeler un peu le plan de financement qui avait été mis en place, on avait dû dans l'intervalle faire face au retrait de la Région pour des raisons financières.
Le coût de fonctionnement a donc été partagé de la manière suivante. On a eu l'occasion de remercier la Métropole pour sa capacité d'adaptation, puisqu'elle a accepté d'augmenter sa part de financement. La moitié des coûts de fonctionnement est prise en charge par la Métropole. L'autre moitié est répartie selon une clé qui rejoint un peu celle qui a été décrite tout à l'heure, avec le potentiel fiscal financier de chaque intercommunalité et du nombre d'habitants. On retrouve les 25 000 euros que l'on a évoqués dans le budget de contribution du Pôle métropolitain, puis des pourcentages par intercommunalité. En sachant que chaque intercommunalité devait également prendre en charge l'installation et l'entretien de ses propres arrêts, et que l'on avait aussi la possibilité de mobiliser du Fonds vert.

On est plutôt content du démarrage. C'est très récent, et on sait qu'il faut du temps. L'accompagnement au changement est toujours un peu long lorsque l'on propose une nouvelle offre. La phase de recrutement des conducteurs s'est plutôt bien passée. Dans le camembert sur votre gauche, vous avez d'un côté, en violet, la ligne située au sud, et en rose, la ligne au nord Blain - La Chapelle-Launay - Saint-Herblain. C'est assez équilibré. Plus le coût du gazole est élevé, plus ce type de solution fonctionne, forcément. Vous voyez que les premiers chiffres sont plutôt bons en recrutement de conducteurs.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

En revanche, du côté des passagers, l'offre mérite encore d'être connue. N'hésitez pas à faire connaître cette proposition. Elle sera sans doute amenée à évoluer. Il s'agit d'une expérimentation de trois ans, plus un an dans ce format. Y a-t-il des témoignages complémentaires ou des questions autour de cela ?

Erika CADERSAH
Bonjour. Je vais poser une question en toute naïveté, car je connais peu votre projet. Étant donné qu'il est ouvert à tout public, qu'il vise à rompre l'isolement, à faire une coopération pour que les gens circulent ensemble et ne gaspillent pas de ressources, avez-vous pensé que les chauffeurs que vous allez recruter pourraient recevoir une formation a minima de secouriste ? Vous pouvez avoir, parmi les personnes que vous transportez, des gens fragiles, même sans le savoir. Il faudrait que les chauffeurs puissent, même s'ils doivent appeler les secours, au moins prodiguer les premiers secours pour éviter les accidents. C'est aussi le risque du covoiturage : on ne sait pas à qui on a affaire, les gens ne se promènent pas avec leur carnet de santé, et à tout moment, on peut être confronté à ce type de situation. Je pense qu'il serait utile de penser à ça, pour la sécurité de chacun.

Sylvain LEFEUVRE
Là, on est plus sur un système de covoiturage libre. Vous pensez peut-être plutôt au transport solidaire, où il y a un accompagnement. C'est un peu plus que du transport : la personne va avec l'usager et l'accompagne, par exemple à un rendez-vous médical. Ici, on est davantage sur un système de type BlaBlaCar Daily, pour des transports du quotidien, que l'on met en place afin pour inciter au covoiturage, avec une forte participation des collectivités.

Johanna ROLLAND
Merci. Y a-t-il d'autres questions ou demandes de précision ? Il n'y en a pas.

Mise en mouvement du schéma de cohérence territoriale

Johanna ROLLAND
Je vous propose de passer au point suivant, consacré à la mise en mouvement du schéma de cohérence territoriale. Pour cela, je vais appeler à la tribune Aziliz GOUEZ et Éric PROVOST, nos deux élus en charge du SCoT, pour un point de présentation. Auparavant, je donne la parole à Frédéric VASSE.

Frédéric VASSE
Avant de laisser la parole à nos deux élus, je le rappelle une nouvelle fois par souci de pédagogie pour nos nouveaux élus : Aziliz [GOUEZ] et Éric [PROVOST] ont été les pilotes politiques, en tant qu'élus, de la révision du SCoT au cours de ces dernières années. C'est pour cela qu'on leur a demandé de prendre à nouveau le temps de vous expliquer où nous en sommes sur la mise en mouvement du schéma de cohérence territoriale.

Quelques petites informations auparavant. En sortant de cette salle, à la fin du Comité syndical, on vous remettra le projet d'aménagement stratégique, la pièce maîtresse du SCoT, qui a été édité et mis à la disposition de chacun d'entre vous.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Je vous conseille vraiment de le prendre, parce que c'est un document qu'il est utile de lire ou de relire. Il est agréablement mis en page, et cela nous fera du bien à tous de nous replonger dedans pour y voir clair.

Comme je l'ai dit tout à l'heure à propos des informations passées au nom de la présidence, on vous présente aujourd'hui, pour la première fois et en exclusivité – excusez le risque que nous prenons – une œuvre assez particulière de présentation de la trajectoire du SCoT, dans une version que j'espère très pédagogique et illustrée par le motion design. On vous lance cela tout de suite.

(*Une animation est présentée à l'écran)*

Frédéric VASSE

Si cela vous a plu, je vous annonce que c'est le lancement d'une série. On vient de vous présenter le film générique, en trois minutes, consacré à la trajectoire générale, mais on aura ensuite quatre focus particuliers sur les enjeux économiques, l'approche par la santé, les questions d'armature environnementale et territoriale, ainsi que les questions de l'habitat et des mobilités. Ces quatre motion designs à venir seront publiés sur notre site internet avant la fin du mois de juin, puisque l'on veut tout achever sur ce mois. Celui-ci était le film générique. On souhaite qu'il serve d'abord aux élus de nos conseils intercommunaux et municipaux. L'idée était de rendre accessible une trajectoire qui est toujours complexe à expliquer. Cela peut également servir à vos habitants et à tous ceux qui le souhaitent.
Ce sera mis en ligne sur le site du Pôle métropolitain. Vous pourrez évidemment tout piller, puisque ce qui est au Pôle est à vous.
Aziliz [GOUEZ] et Éric [PROVOST] ont maintenant la lourde tâche de nous dire où nous en sommes après cette trajectoire. Vous les voyez ici en photo. J'aime beaucoup cette photo !

Éric PROVOST

Merci. Aziliz [GOUEZ] m'a proposé de commencer, donc je commence. Merci, Frédéric [VASSE], d'avoir tout dit dans le petit spot qui vient d'être présenté. Nous vous remercions de nous confier et de prolonger cette mission d'animation de l'atelier des élus et d'animation du SCoT. Je crois que ce qui change fondamentalement entre le premier SCoT et celui d'aujourd'hui, c'est que dans les premiers SCoT, ici ou ailleurs, nous avions finalement la volonté de décrire un document de planification, de le transposer dans les différentes strates réglementaires. Il ne se passait presque plus rien, jusqu'à ce que l'on rentre en révision ou que l'on relance. Je caricature un peu, mais c'était ça.

Aujourd'hui, on est entrés dans complètement autre chose. Vous le voyez, on conserve bien sûr les questions d'évaluation réglementaire, notamment à 6 ans, mais ce qui est vraiment ressorti du travail, notamment dans l'atelier des élus, c'est que l'on voulait suivre, animer, orienter ce SCoT. L'une des phrases un peu phares de notre réflexion, c'était de piloter dans l'incertitude. On veut piloter, mais on sait que tout n'est pas calé. On a donc choisi des scénarios dans ce SCoT, sur différentes thématiques, et on veut absolument les piloter. On veut donc mener des évaluations triennales, même si elles ne sont pas réglementaires, et surtout mener tous les ans, au travers de ces ateliers, un travail pour avancer sur un certain nombre de sujets, non pas que l'on a laissés de côté, mais dont on sait qu'il faut continuer de travailler, pour trouver des solutions, comme la question de l'adaptation de nos modes de vie aux ressources.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Je prends un exemple : il me semble que l'on a validé dans le SCoT l'idée qu'il puisse y avoir une enveloppe foncière à mutualiser en fonction de grands projets. On a posé le principe, mais on n'a pas dit comment on allait faire. C'est typiquement le genre de sujet que l'on veut porter dans le cadre de l'atelier des élus. Notre boulot, en quelque sorte, va être de nous assurer que ce travail se prolonge, qu'il est actif. Il s'agit aussi de recréer – parce qu'il y a quand même pas mal de renouvellement parmi nous –, de conserver et de développer l'ambiance de travail et de coopération que l'on avait mise en place. Je crois que certains élus l'ont salué, et on veut vraiment prolonger cela.
Bien sûr, on veut également travailler sur le plan d'action. Je vais peut-être laisser Aziliz [GOUEZ] aborder le sujet. Dans ce SCoT – là aussi, c'est une évolution –, il y avait toujours eu des actions portées par le SCoT, c'est réglementaire, mais là, on a aussi exprimé une forte volonté de s'inscrire dans un plan d'action nous permettant de répondre à des problématiques du quotidien de nos habitants.

Aziliz GOUEZ
Merci, Éric [PROVOST]. C'est vrai qu'il y a cette dimension de pilotage collectif, de maîtrise, mais dans un contexte d'incertitude.
Une autre dimension importante de ce SCoT, c'est que l'on est arrivé à une vision partagée du territoire, qui n'est pas seulement une surface à aménager de façon équilibrée, mais une vision du territoire pris aussi dans sa profondeur écosystémique. Je trouve que le petit film que l'on a vu rend très bien cette idée, puisque là, on a vu un sol dans sa dimension de coupe. Tout l'enjeu des discussions au sein de l'atelier des élus a été d'arriver à un moment où l'on a mis ce que l'on appelle « l'armature urbaine » au même niveau que l'armature environnementale. Chez nous, l'armature urbaine est très maillée, on a vraiment ce système de polycentrisme. On a la chance d'avoir ce système de polycentrisme, de mélange de grandes villes, de villes plus petites, de bourgs, jusqu'à un maillage assez fin. Ce qu'a fait ce SCoTt, c'est mettre au même niveau l'armature environnementale : les sols, l'air, la trame bocagère, tout ce qui permet l'habitabilité de notre bassin de vie au sens fort du terme.

Tout cela va impliquer demain une série d'actions, dont certaines sont assez inédites, autour de la capacité environnementale du territoire. Cela va impliquer un travail en commun des élus, et aussi un travail avec certains scientifiques et experts sur de nouveaux champs d'exploration. J'insiste très simplement sur ce qu'a dit Éric [PROVOST] : l'atelier des élus, qui s'est rencontré quand même assez régulièrement au cours des derniers mandats, a vraiment été un espace de dialogue, de partage, d'élaboration collective et d'interconnaissance, et cela constitue un capital politique extrêmement précieux. On aimerait beaucoup que cette dynamique prenne à nouveau dans le mandat qui s'ouvre. On vous engage vivement, les uns et les autres, à participer avec bonheur à ces séances collectives.

David SAMZUN
Avec bonheur, tout est dit. Merci à vous deux. Il y avait l'idée de vous laisser un temps d'expression, de questions, de compréhension. On est quand même sur un gros morceau de l'activité politique du Pôle métropolitain. S'il y a des questions ou des interventions, n'hésitez pas.

Erika CADERSAH
Je voulais vous poser une question sur les dossiers qui semblent un peu prioritaires, parce qu'il s'agit du bien-vivre ensemble, notamment sur la question des eaux usées et du traitement futur, des méthodes. Y a-t-il une priorité là-dessus ?

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

On parlait du bassin de vie qui va grossir et d'envisager le futur, cette transformation à venir. Ces nouveaux quartiers qui vont émerger, il faut qu'ils soient faits en synergie avec la nature et sa préservation. Je pense que la question du traitement des eaux générées par l'activité humaine est fondamentale, parce que l'on parle souvent de la qualité de l'eau et du fait que nous dépendons tous de la Loire. Cette question du traitement et de notre impact environnemental appelle forcément de nouveaux modes de traitement. J'aimerais savoir s'il y a une priorité sur ce sujet.

Éric PROVOST

La question de l'eau, vous l'avez certainement vu dans les documents, traverse le SCoT dans tous ses chapitres : la ressource, la qualité. Par extension, on peut considérer que la question des eaux usées en fait forcément partie.

Votre question est intéressante, parce qu'elle nous permet aussi de repréciser un peu comment on fonctionne au sein du SCoT par rapport aux intercommunalités et aux communes. À chaque fois, on a considéré qu'il fallait s'appuyer sur les compétences des uns ou des autres et ne pas réintégrer dans le SCoT des compétences qui n'étaient pas les nôtres. Sur les eaux usées, par exemple, très concrètement, ce sont les intercos qui sont à la manœuvre, avec l'Agence de l'eau et un certain nombre de partenaires. On suit de très près la manière dont tout cela va évoluer, ainsi que les capacités d'accueil par rapport à ces possibilités, mais ce sont bien les intercos qui restent en responsabilité sur ces sujets, qui sont suivis de très près par le SCoT. Cela fait partie des dossiers que l'on va régulièrement regarder, mais il n'y a pas d'action ou de mission spécifique sur les eaux usées.

Plus globalement sur l'eau, c'est bien le SAGE Estuaire qui est le document de référence pour la plupart (parce qu'il y a plusieurs SAGE). En tout cas, le SAGE Estuaire, qui est le SAGE majeur pour nous, on y fait référence et on va le suivre. C'est bien le SAGE qui doit piloter les choses. Le SCoT est en dialogue, bien sûr, mais on n'a pas de mission particulière.

Il y a quand même un sujet qui nous préoccupe tous et sur lequel je pense que l'on va avancer : c'est le problème de la gouvernance de l'estuaire. Dans le SAGE, il y a un volet gouvernance qui est très important, mais on s'est déjà saisi de ce sujet. Je pense que l'on aura, dans les mois qui viennent, à affirmer notre volonté d'être extrêmement présents sur ces questions de gouvernance de l'estuaire, dans toutes ses thématiques : la question de la ressource en eau, mais aussi la question des espaces environnementaux, de l'industrie, etc. Il y a de très beaux sujets autour de l'estuaire.

Aziliz GOUEZ

Le pilotage qui vous a été présenté, avec une forme de revoyure à un an et à trois ans, va aussi être pour nous un moyen de contrôler la trajectoire et de mettre ce qui est prévu en matière de stratégie de peuplement, donc d'accueil de populations, avec des responsabilités diverses selon les types de centralités, au regard des capacités des milieux. La question de l'eau sera l'un des indicateurs importants pour ce pilotage. C'est vrai que quand on voit la carte avec la Loire et un SCoT seulement sur la rive nord, on se dit qu'il manque vraiment le sud. C'est la nouvelle frontière de ce nouveau mandat.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Fréderic VASSE

Je me permets deux petits points d'information dans le prolongement de la question et de vos réponses à tous les deux. En ce moment, nous menons, grâce à la présence d'une stagiaire qui a rejoint l'équipe pour six mois et qui parmi nous ici, Morgane SAUVAGET, une étude sur la question de la capacité d'accueil de nos territoires. C'est un peu lié. Je vous le dis, parce que cette étude sur six mois, qui est également pilotée par Alex GUILLET dans l'équipe, va être intéressante pour nous comme approfondissement de la compréhension de la juste articulation entre nos capacités d'accueil et – vous l'avez bien vu – les perspectives démographiques d'accueil des populations à 20 ou 30 ans.

La dernière information – Aziliz [GOUEZ], je me permets, parce que cela date d'une conversation d'hier entre nous deux –, c'est que sur la question posée par Éric [PROVOST] de la gouvernance et de la frontière symbolique de l'estuaire, à la suite d'une discussion que j'ai eue avec différents présidents du Pôle métropolitain et des intercos, on avance dans une relation de qualité avec la rive sud de l'estuaire de la Loire de façon tout à fait prometteuse. Pour ceux qui s'en souviennent, on a écrit un chapitre en commun sur l'estuaire de la Loire dans nos deux SCoT : le SCoT du Pays de Retz et le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. On a conduit ensemble un événement, une Rencontre des estuaires, entre l'estuaire de la Loire et l'estuaire de la Seine, notamment avec les élus du Havre. On avait pu, avec le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, les associations écologistes, les industriels, etc., poser la question du « dilemme estuarien » entre la question environnementale et la question économique, ce qui était tout à fait passionnant.

L'étape suivante que l'on essaie de franchir – le Pôle est à la manœuvre sur cette question-là, dans un bon esprit de coopération –, c'est d'avancer sur une idée simple : pourquoi ne pas imaginer, entre les deux syndicats mixtes de la rive nord et de la rive sud que sont le PETR du Pays de Retz et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, une entente ? C'est le modèle le plus léger qui existe : il n'y a pas de structure à créer, il n'y a pas d'argent à dépenser. Il s'agit vraiment de créer une scène de dialogue politique où les élus de la rive sud et de la rive nord pourraient demain davantage dialoguer et piloter les grands chantiers stratégiques. Voilà le projet à court terme. On a donc un rendez-vous avec les collègues de la rive sud – la présidente du PETR, en l'occurrence – avant la fin de ce mois, pour tout vous dire.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous propose que l'on passe au dernier temps que nous avons ce matin.

Le temps des débats

Johanna ROLLAND

Je vous l'avais dit, nous avons fait le choix d'organiser cette séance d'installation en trois temps. Vous l'avez vu, on vous a partagé un certain nombre de sujets de contenu. Cela a été le cas avec Sylvain [LEFEUVRE] sur les questions de covoiturage, avec Aziliz [GOUEZ] et Éric [PROVOST], appuyés par cet exercice très réussi de motion design – bravo à l'équipe –, pour commencer à pouvoir vous partager les enjeux qui sont devant nous dans la mise en mouvement du SCoT.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

On vous propose un dernier temps ce matin autour des enjeux de robustesse économique. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on aime bien, dans le cadre de nos travaux, pouvoir offrir aux élus un temps de partage et de réflexion, avec un regard extérieur qui vient amener une mise en perspective. Frédéric [VASSE], je te laisse en dire un mot.

Fréderic VASSE

Merci, Johanna [ROLLAND]. Olivier PORTIER est analyste territorial et le créateur de l'Observatoire des impacts territoriaux des crises. Pour tout vous dire, il avait plutôt démarré sur la crise Covid, à l'origine. Très rapidement, les crises se sédimentant, il a pris le soin de travailler une approche un peu plus systémique des crises. Vous allez voir que son approche de la robustesse économique, lorsque l'on s'est rencontrés, a fait « tilt » immédiatement. D'abord, depuis bientôt 3 ans, vous avez placé la robustesse comme un des piliers de la construction de notre SCoT dans nos réflexions. Là, on va descendre d'un cran, on va décliner le concept et voir comment on adapte cette lecture de la résilience et de la robustesse au champ économique, et comment cela pourrait être tout à fait fondateur pour vos travaux futurs. Aujourd'hui, je vous rassure, ce n'est pas un temps de Trajectoire 2050 comme d'habitude. Il va être très court, pour une raison simple : on le propose aujourd'hui comme un « teaser ». Olivier [PORTIER] a le chantier – je le dis devant vous tous – de vous donner envie de revenir au prochain Comité syndical. Moi, c'est ce que j'aime. Au mois d'octobre, vous aurez les résultats d'une étude complète. Avant, Olivier [PORTIER] va vous donner envie de plonger dans la robustesse économique. Olivier [PORTIER], c'est à toi.

Résilience ou robustesse ? Pour une nouvelle grille d'analyse

Olivier PORTIER

Merci, Frédéric [VASSE]. Bonjour à toutes et tous. Effectivement, en une petite vingtaine de minutes, l'objectif ce matin est de vous parler de cette expérimentation que nous lançons. Avec trois autres territoires, qui sont l'agglomération de Roissy, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, qui est elle aussi en Île-de-France, et la Communauté d'agglomération Seine-Eure, qui est en Normandie, un petit peu en dessous de la métropole de Rouen. On a souhaité lancer un travail visant à tester ce que j'appelle « un cadre d'analyse » qui permette d'apprécier cette notion très en vogue aujourd'hui, mais pour des raisons réelles, de « robustesse ».

La question de la robustesse peut évidemment toucher tout un tas de thématiques.

Là, on a décidé de l'angler sur la question économique, même si, par ailleurs, cela m'a donné envie d'aborder cette notion de la robustesse sous d'autres angles, notamment l'angle démographique, et évidemment l'angle social, tout cela en articulation avec les questions environnementales.

Cette expérimentation a un angle bien spécifique. Elle part d'un principe : effectivement, compte tenu de cette transformation permanente dans laquelle nous sommes, notamment depuis le Covid, qui a marqué une sorte de point de rupture - Frédéric [VASSE] l'a dit - on avait créé l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise, et on s'était dit que notre objet allait disparaître rapidement. Vous vous en souvenez comme moi, on a enchaîné sur une crise inflationniste comme on n'en avait pas connu depuis des années.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Il y a eu un conflit à nos portes entre la Russie et l'Ukraine, qui a provoqué une crise énergétique. On vient de sortir d'un épisode de températures extrêmes, etc. Aujourd'hui, on a plutôt le sentiment que c'est l'aléa qui devient la norme, que c'est l'exception qui devient la norme, au point même que quelques grands esprits commencent à se demander s'il est toujours utile de parler de « crise » dans un monde où l'on est en permanence en crise. Certains parlent même de « polycrise ». L'objectif est donc d'appréhender cette question de robustesse de manière empirique et concrète à l'échelle de vos territoires. Comment la mesurer ?

Avant toute chose, avant de vraiment démarrer la mesure de la robustesse, je cherche toujours à m'assurer que tout le monde est bien au fait de la mécanique territoriale. La mécanique territoriale est en réalité assez spécifique, on a tendance à l'oublier. On le sait notamment depuis les travaux novateurs d'un économiste qui s'appelle Laurent DAVEZIES. Très souvent, je le vois dans mes missions d'accompagnement d'élus et d'acteurs territoriaux, on a tendance à considérer que finalement, un territoire s'inscrit dans une trajectoire de développement qui va reposer sur des principes qui sont à peu près les mêmes que ceux que l'on peut observer à l'échelle d'un État-nation. Pour le dire simplement, en règle générale, on se dit : « Mon territoire va se développer, dans le sens d'une amélioration des conditions sociales des populations, si on est performants sur le plan économique. Si notre territoire génère de la croissance économique, s'il a un gros PIB – le PIB, cette valeur clé pour piloter nos politiques publiques au niveau des pays et des nations –, mécaniquement, les conditions sociales de nos habitants vont s'améliorer ». Or, et c'est la grande innovation – mais déjà ancienne – des travaux de DAVEZIES, il nous a fait prendre conscience du fait qu'au niveau local, le PIB n'est pas égal au revenu. Ce qu'il nous encourage à faire, c'est certes de continuer à travailler sur les questions de production de richesse, donc le PIB, mais aussi et surtout à regarder les territoires à l'aulne du revenu, c'est-à-dire de l'argent véritablement disponible dans les poches des uns et des autres.

DAVEZIES nous propose ce qui est ici formalisé sous la forme d'un petit graphique, à savoir de bien intégrer l'idée suivante : en réalité, un territoire ne se développe pas uniquement en fonction de sa capacité à produire de la richesse, c'est-à-dire à avoir un gros PIB, mais surtout en fonction de sa capacité à capter du revenu. Pour capter du revenu, les territoires disposent de quatre grands leviers principaux. Le premier, que l'on appelle dans mon jargon « les revenus productifs exportateurs », ce sont les revenus détenus par des individus qui vivent et travaillent dans un territoire, et qui travaillent dans des secteurs à dimension exportatrice : l'industrie, l'agriculture, les services à haute valeur ajoutée. C'est bien la composante productive du développement territorial, l'habituelle, celle que l'on a bien en tête et sur laquelle on a l'habitude de beaucoup travailler.

Il existe aussi d'autres mécanismes qui renvoient à une mécanique beaucoup plus redistributive, qui n'est pas directement liée à la capacité productive des territoires. Vivent dans les territoires des individus qui sont fonctionnaires et qui « vivent » d'un mécanisme de redistribution lié à la répartition d'un impôt sous forme de salaire.

Vous avez ensuite une autre forme de redistribution fondamentale qui explique la construction du revenu local : la solidarité nationale et les prestations sociales, qui peuvent peser entre 10 et 20 % du revenu local. Là, c'est tout ce qui relève du RSA, des aides, de la lutte contre la pauvreté, du logement, etc. C'est la solidarité sociale nationale qui s'exprime et qui va venir alimenter en revenus les territoires.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Enfin, une dernière composante, qui avait d'ailleurs généré beaucoup de bruit à l'époque où DAVEZIES a sorti ses premiers travaux, c'est ce qu'il avait appelé « les revenus résidentiels ». Dans ces revenus résidentiels, on retrouve les pensions de retraite, qui sont sans surprise les poids lourds de la captation de revenus. Les pensions de retraite, dans le revenu des territoires, pèsent beaucoup plus lourd en général que les revenus productifs exportateurs. Cela en dit long, là encore, sur la dynamique de vieillissement qui frappe notre pays, et cela montre bien que ce sujet du vieillissement est un sujet démographique majeur, mais aussi un sujet économique. On trouve donc les pensions de retraite, mais aussi les dépenses touristiques : « Je vis à Dijon toute l'année, je vais passer mes vacances au Pays basque : j'organise via mes vacances un transfert de richesse entre là où je vis, où je travaille, et là où je passe mes vacances.

Il y a un autre levier – qui, vous le verrez, est fondamental chez vous –, c'est ce que l'on appelle « les revenus pendulaires » : « Je vis par exemple à Dijon, mais je travaille à Paris. Je crée la croissance économique à Paris, mais je génère une forme d'évasion de la richesse créée à Paris vers mon lieu de résidence qui est Dijon ». La mobilité domicile-travail est donc un vecteur extrêmement puissant de redistribution de richesse. Ça, c'est ce que l'on appelle « le premier temps du développement territorial » : les territoires captent du revenu en provenance de l'extérieur et combinent différents leviers.

Ensuite, il y a un second temps qui est tout aussi fondamental et très souvent oublié : en gros, qu'est-ce que les territoires font de cet argent ? Est-il redépensé dans les circuits économiques locaux pour venir stimuler ce que l'on appelle aujourd'hui « l'économie de proximité » ou l'économie présentielle ?

Vous avez donc deux temps fondamentaux : la captation de revenus, puis la redistribution de ces revenus sous forme de dépenses de consommation courante, qui va venir stimuler l'économie de proximité. Cette économie de proximité, aujourd'hui, sachez-le, c'est en moyenne 65 % de l'emploi dans les territoires – emplois publics, privés, salariés et non-salariés confondus –, et c'est à peu près 80 % de l'emploi salarié global. C'est donc aujourd'hui vraiment une composante clé de nos économies.

C'est ce schéma-là qu'il faut impérativement mobiliser aujourd'hui pour essayer de comprendre la trajectoire de développement des territoires, mais aussi et surtout leur robustesse. Pour illustrer un petit peu cela, je vous ai proposé quelques premières données, afin que vous preniez bien la mesure du mécanisme. Le document pourra vous être transmis, l'idée n'est pas de commenter les chiffres de chacune des intercos qui composent le Pôle métropolitain. Vous voyez en vert le poids des revenus résidentiels. Pour chaque strate d'intercos dans votre territoire, je l'ai comparé à la moyenne des intercos similaires.
On a donc les trois communautés de communes à gauche, comparées à la moyenne des communautés de communes françaises. Vous voyez qu'en moyenne, les revenus résidentiels représentent à peu près 75 % des revenus captés, quand les revenus productifs exportateurs représentent plus ou moins 7 %. Dans les deux communautés de communes du territoire, on en a une seule qui est un petit peu au-dessus. On le voit bien : du point de vue du revenu, les territoires vivent relativement peu de ce qu'ils produisent.

Mais attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : ce n'est pas pour autant que ce n'est pas une variable stratégique.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Si les territoires ne produisent plus, d'une part, ils ont un moteur de développement en moins, et en plus, il n'y a plus de production de richesse pour financer toute la mécanique redistributive. Oui, du point de vue du revenu, cela pèse peu, mais cela reste stratégique et fondamental.

Les revenus résidentiels pèsent d'un poids extrêmement fort. Vous voyez en bleu les revenus publics, qui pèsent logiquement beaucoup moins lourd dans les communautés de communes que dans l'Agglomération de Saint-Nazaire ou dans la Métropole de Nantes. On oublie souvent de le dire, mais les grands territoires urbains sont des pôles administratifs. Ce sont certes de gros pôles de production, mais aussi des pôles administratifs.

Ces revenus résidentiels sont donc très importants, mais vous voyez que leur poids tend à diminuer au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie urbaine. Ces revenus résidentiels pèsent beaucoup moins lourd dans les métropoles en moyenne, moins à Nantes que dans les communautés de communes. On est quand même aux alentours d'à peu près la moitié des revenus captés.

Regardons dans le détail les revenus résidentiels. Souvenez-vous, je vous ai dit que dans ces revenus résidentiels, on a les pensions de retraite en vert foncé ; une toute petite composante dont je parle assez peu, les revenus des capitaux fonciers immobiliers, en vert un peu transparent ; les dépenses touristiques, qui pèsent plutôt nettement moins dans vos territoires, notamment les communautés de communes, qu'en moyenne, mais qui peuvent peser très lourd – dans des territoires hyper spécialisés dans les Alpes, on peut monter à 80 ou 90 % des revenus captés – ; puis on a les revenus pendulaires en violet. Plus de la moitié des revenus captés par les communautés de communes du Pôle métropolitain sont des revenus pendulaires. C'est évidemment lié à ce phénomène que vous connaissez parfaitement d'interdépendance entre la Métropole, l'Agglomération et les communautés de communes. Même sur l'une de ces communautés de communes qui a une bonne dynamique économique, on a effectivement beaucoup d'actifs qui viennent y travailler sans y résider, donc il y a de l'évasion qui est générée, et inversement, une majorité des individus qui y vivent va travailler sur la Métropole de Nantes ou l'Agglomération de Saint-Nazaire, et fait donc rentrer du revenu pendulaire. Cette mécanique redistributive est absolument fondamentale, parce qu'elle nous permet de qualifier les grandes modalités de fonctionnement socio-économique de vos territoires. On ne peut pas travailler sur la robustesse si on n'a pas ce schéma de fonctionnement en tête.

L'enjeu est assez complexe, puisque cette question de la robustesse économique doit être appréhendée à deux niveaux. Je vais aller vite et faire simple. Tout d'abord, qu'est-ce que la robustesse économique ? Je me suis évidemment inspiré des réflexions d'Olivier HAMANT, peut-être en avez-vous entendu parler. Cette notion de robustesse économique, j'ai essayé de la définir de manière assez simple :
quelle est, en réalité, la capacité qu'ont les tissus économiques locaux, les modèles de développement économique territoriaux, à se reconfigurer, c'est-à-dire à encaisser les chocs, mais surtout à se recomposer pour pouvoir préserver leurs modalités de fonctionnement tout en les adaptant ? C'est vraiment cette problématique d'adaptation qui reste au cœur de la robustesse.

Alors que la résilience, elle, renvoyait plutôt à une perspective court-termiste : on résiste à un choc et on revient à la phase initiale, à la phase antérieure.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

C'était un peu « *business as usual* » : le tissu économique local subit un choc, il rebondit, mais il repart exactement comme avant la crise, sans dynamique réelle d'adaptation. C'est vraiment la distinction à faire entre robustesse et résilience.

Cette question de la robustesse, il faut surtout l'articuler à des enjeux qui, évidemment, sont bien plus larges que les seuls enjeux locaux, et qui renvoient à des problématiques de plus ou moins long terme. On se situe dans une perspective – pardonnez-moi pour tous ces mots – *ex ante*, c'est-à-dire que l'on va essayer de poser des éléments d'anticipation. L'idée, à travers la question de la robustesse, c'est de sortir de la logique de performance, qui est en recherche d'efficacité permanente et qui s'inscrit plutôt dans une logique court-termiste, pour aller vers une logique qui consiste à considérer que c'est l'anticipation qui doit primer et la capacité d'adaptation. D'une certaine manière, on ne va pas chercher à prévoir, puisque dans le monde incertain dans lequel on est, c'est très compliqué, mais plutôt à se préparer à tel ou tel type de risque pour être, le moment venu, en capacité de s'adapter.

Ce dont je vais vous parler spécifiquement, c'est de la nécessité, je vous l'ai dit, d'appréhender les territoires de manière globale avec cette lecture par les revenus. On travaillera sur la robustesse de vos modèles de développement au regard des grands enjeux auxquels on est confrontés à moyen et plus long terme. Il s'agit aussi, de manière plus spécifique, de regarder à l'intérieur de ces modèles la question plus spécifiquement productive : votre tissu économique local, votre tissu d'entreprises, vos secteurs d'activité. C'est ce que j'appelle – un peu pompeusement, je ne vous le cache pas –, « l'approche productivo-centrée ». Là, oui, vraiment, on va regarder, on va zoomer sur cette composante de vos modèles de développement : la question productive exportatrice et la question de l'économie de proximité.

Comment faire, concrètement ? Sur le slide d'après, j'ai réfléchi et j'ai essayé d'identifier les grands risques qui planent au-dessus de nos têtes. J'ai essayé de les regrouper par grandes dimensions. Évidemment, ce travail est en cours de réalisation, on est sans doute loin d'être exhaustifs, mais voilà les six grandes dimensions que j'ai essayé d'identifier pour travailler sur la robustesse économique de vos territoires.

La première, ce sont les transformations économiques et technologiques : l'émergence de l'intelligence artificielle, les dynamiques de concentration sectorielle. Dans de plus en plus de secteurs d'activité, on a des mouvements de concentration, on a de moins en moins d'opérateurs, on passe sur des logiques d'oligopole qui interrogent, qui posent question, et qui peuvent même être des facteurs de fragilité. Il y a aussi les mécanismes de recomposition des chaînes de valeur. Notamment avec les bouleversements géopolitiques, cela peut être compliqué de s'inscrire dans des chaînes de valeur internationales, de travailler en synergie dans des logiques de sous-traitance ou de cotraitance.

Évidemment, il y a les problématiques géopolitiques et de concurrence. La géopolitique, on l'a vu, ces questions nous sont revenues en pleine poire, notamment depuis le Covid, avec des questions tarifaires : on a vu la hausse des tarifs douaniers aux États-Unis, qui est venue perturber l'économie française, ou encore la problématique de la dépendance aux imports. On sait que la France exporte de moins en moins, mais est très dépendante des importations. Il y a aussi l'émergence de la Chine, les risques dans certains pays.

Troisième dimension : les transitions énergétiques et écologiques. Évidemment, on peut avoir des secteurs qui sont plutôt menacés par ces impératifs de transition : par exemple, l'industrie automobile.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

C'est à la fois une menace, puisque le véhicule thermique est menacé, mais c'est aussi une opportunité avec le moteur électrique. On a aussi des secteurs vraiment liés à la transition, comme la rénovation énergétique, qui pourraient tirer un très net profit de cet enjeu.

Ensuite, une quatrième dimension renvoie plutôt à la question de la rareté des ressources et de leur cherté. C'est ce qui renvoie – et on est en plein dedans en ce moment avec le conflit iranien – au problème énergétique et à la question des matières premières et des imports. Tous ces éléments-là, il faut les prendre en considération, il faut essayer d'arriver à mesurer les effets qu'ils peuvent avoir sur vos économies locales.

Ensuite, on a deux autres catégories de dimension qui renvoient beaucoup plus à des problématiques environnementales : la multiplication des aléas – les catastrophes naturelles, les inondations, les pollutions, les incendies, le trait de côte –, de tous ces phénomènes qui ont aujourd'hui un impact extrêmement visible, et évidemment, le réchauffement climatique.

Une fois que l'on a mobilisé cette grille d'analyse, qu'est-ce que l'on fait ? On prend tous les secteurs d'activité de l'économie française, on essaie de leur imputer des scores pour déterminer leur niveau de vulnérabilité ou de robustesse. On applique cette grille d'analyse à vos territoires, premièrement pour essayer de fabriquer des indices globaux de robustesse ou de vulnérabilité, pour pouvoir dire : « Attention, vous avez un indice qui est plutôt favorable ou pas, notamment au regard d'autres territoires ». Ensuite, on décline l'analyse par dimension, pour travailler sur les piliers de la robustesse : est-ce plutôt sur telle ou telle dimension que votre tissu économique local pèche ou est plutôt bien situé ?

Ensuite, ce qu'il vous faut, c'est véritablement un outil opérationnel pour piloter, dans ce monde totalement incertain, vos décisions en matière économique. L'idée est de fabriquer une sorte de typologie où l'on va croiser les indices de robustesse et de vulnérabilité avec le poids de vos secteurs d'activité. Pour un secteur peu robuste mais qui pèse 3 emplois dans votre territoire, le risque est beaucoup plus mesuré. En revanche, quand il concentre 23 % de vos emplois, le risque est beaucoup plus important. Cette typologie va croiser les indices, le poids et la dynamique de vos secteurs. Cela peut nous donner quelque chose comme ça, avec, avec la typologie à gauche :

- Vous allez avoir, par exemple, des secteurs dominants vulnérables, à savoir des secteurs qui pèsent très lourd et qui sont globalement très fortement menacés par les différents risques identifiés. Il y a là des réflexions spécifiques à mener sur ces secteurs, notamment en matière de stratégie de politique publique et d'intervention : est-ce que l'on continue à soutenir ces secteurs ? Est-ce que l'on se retire provisoirement ? Peut-on les aider à opérer leur adaptation ?

- Il y a les secteurs dominants en transition. Là, on est plutôt sur une situation intermédiaire. Les capacités d'adaptation sont beaucoup plus fortes, donc là aussi, cela peut appeler une posture plus particulière de la puissance publique locale.

- Il y a les secteurs intermédiaires exposés. Là aussi, leur poids est plus ou moins important, mais ils restent exposés. Il faut donc vraiment les creuser très finement pour voir ce que l'on peut faire avec ces secteurs-là.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

- Ensuite, il y a les secteurs robustes et porteurs. Là, c'est vraiment le levier stratégique : ce sont ceux qui pèsent lourd dans vos économies et qui, en plus, semblent montrer les plus fortes preuves de robustesse. Il y a donc un enjeu fort d'accompagnement et de soutien.

- Enfin, il y a les secteurs émergents à potentiel. Ils pèsent peu, on les voit apparaître. Sont-ils suffisamment matures ? Doivent-ils aussi être accompagnés pour aider à leur croissance ?

Voilà les types de regroupements sectoriels que l'on peut faire. Ensuite, l'idée est de vous mettre entre les mains ce que j'ai appelé « une matrice d'analyse des vulnérabilités sectorielles », pour que secteur par secteur, à l'échelle de votre territoire, vous ayez des informations sur leur poids, leur dynamique et leur niveau de robustesse ou de vulnérabilité. Voilà le travail que nous sommes en train de mener. J'espère vous avoir intéressés ce matin. On pourra vous présenter les résultats concrets et tangibles courant octobre de cette année.

Fréderic VASSE

Merci, Olivier. Je crois que tu as commencé à donner envie. C'est bien ! Pour information, les quelques slides que l'on a vues ce matin présentées par Olivier [PORTIER], sont à disposition, pour ceux que cela intéresse d'embarquer tout de suite pour commencer à réfléchir, pour se préparer au Comité syndical d'octobre. Sinon, vous les aurez de toute façon dans le compte rendu.

Vous comprenez bien la résonance entre le propos d'Olivier [PORTIER] et ce que l'on a entendu tout à l'heure de la part d'Aziliz [GOUEZ] et Éric [PROVOST] sur la capacité à décider collectivement dans l'incertitude. Là, le Pôle se donne les moyens d'éclairer la décision et l'incertitude, autant que possible. Cela va donc être particulièrement passionnant. Le chantier a démarré. On attend des résultats pour octobre. Il y aura évidemment de l'itération entre Olivier PORTIER, l'équipe du Pôle métropolitain et nos élus concernés. Cela n'intéresse pas seulement le Pôle : potentiellement, chacune des intercommunalités peut être tout à fait intéressée par les résultats. Cela peut aussi réinterroger des stratégies économiques et c'est le but du jeu que les études servent au plus grand nombre de collectivités, d'élus et d'acteurs.

On vous laisse évidemment un temps de parole nécessaire avant de clore le Comité syndical. Monsieur PROVOST souhaite intervenir.

Éric PROVOST

C'est une question de méthode. Vous présentez dans la première slide la notion de « revenus » pour illustrer la richesse économique, mais il y a aussi une notion de « ressources ». Je veux dire par là que les dotations fiscales et les investissements des entreprises font partie de la richesse. Comment traite-t-on cela ?

Olivier PORTIER

Effectivement, on est vraiment sur une notion de « revenus » au sens strict, c'est-à-dire les revenus qui sont détenus par les habitants du territoire, en fonction de leur statut. Ce sont des individus qui sont résidents, mais qui peuvent être des actifs travaillant dans des secteurs à dimension exportatrice, dans l'industrie, des fonctionnaires, des retraités ou des chômeurs. Il y a aussi les dépenses touristiques. On tient donc compte de la présence d'individus non-résidents et qui vont alimenter l'économie locale avec leurs dépenses.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Il y a également ces fameux pendulaires, à savoir des actifs qui produisent, mais qui ne produisent pas dans le territoire. L'analyse en termes de flux de revenus est circonscrite à cette conception-là du revenu : elle ne mesure pas la richesse globale complète du territoire, mais bien le revenu disponible « entre les mains » des habitants et des populations de passage.

Bertrand AFFILE

Merci pour ce teaser, qui est effectivement assez excitant. Sur la première slide – vous avez corrigé après –, les revenus du patrimoine n'apparaissaient pas, mais ils apparaissent ensuite. Je me pose la question de savoir s'il ne faudrait pas leur appliquer aussi un traitement différencié, en séparant les revenus du patrimoine résidentiel versés par des acteurs du territoire à des acteurs du territoire, qui restent donc en circuit fermé, et ceux qui sont reçus de l'extérieur. En définitive, il y a une sorte de balance des capitaux entre ceux qui sont reçus de l'extérieur et ceux qui sont versés à l'extérieur. Je pense que cela peut avoir un effet. Le Président de la République a animé Choose France il n'y a pas très longtemps, et on voit que les investisseurs internationaux – on a quand même quelques actionnaires internationaux – peuvent avoir un impact. Je pense à General Electric, par exemple : s'ils décident de partir, c'est quand même tout un ensemble de ressources, de stock de capital, y compris d'épargnes, qui va fuir le territoire de notre Pôle. Je sais que c'est compliqué, parce que le capital est fortement mobile, mais c'est une dimension importante. Pour produire, on a aussi besoin de capitaux, donc si on ne les injecte pas dans l'équation, on oublie une partie des ressources nécessaires.

Olivier PORTIER

Vous avez parfaitement raison, et pour être tout à fait honnête, je rêve de pouvoir travailler très finement sur ce sujet. Malheureusement, le système statistique, aussi performant soit-il, ne nous le permet absolument pas. Pour l'estimation que l'on fait là des revenus des capitaux fonciers et immobiliers, on avait des informations de la DGFiP à l'échelle départementale qui ne sont aujourd'hui plus disponibles. J'ai travaillé à l'estimation de ces données pendant 15 ans. Il y a une sorte de repli du système statistique. En tout cas, la DGFiP ne met plus à disposition ces données, qui n'étaient déjà disponibles qu'à l'échelle départementale. J'ai aujourd'hui un vrai sujet sur la mise à jour de ces données, puisqu'il me manque des parties essentielles pour faire ces estimations.

Sur la question de la volatilité des revenus du patrimoine, d'autant plus dans une économie qui s'est transformée comme la nôtre et qui est très patrimoniale, oui, c'est un enjeu extrêmement fort. Je partage votre point de vue, mais malheureusement, je ne pourrai pas vous apporter d'éléments précis sur cet angle-là.

Mahel COPPEY

Effectivement, les débats vont être passionnants sur ce sujet-là. Je m'appelle Mahel COPPEY, je suis vice-présidente de Nantes Métropole aux Déchets, à l'Économie sociale et solidaire et à l'Économie circulaire. Je voulais revenir un instant sur les six dimensions que vous avez présentées, parce que dans cette analyse que vous proposez, il me manque une dimension qui est, à mon avis, essentielle pour la robustesse économique de notre territoire : la dimension sociale et les enjeux démographiques. Ils emportent avec eux à la fois de la ressource, du risque ou une opportunité, en fonction des sujets que l'on investit.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

En tout cas, ils sont vecteurs de cohésion sociale sur notre territoire, ce qui constitue une valeur ajoutée fondamentale sur laquelle on doit, de mon point de vue, investir, notamment à court terme, à moyen terme, mais aussi à long terme, puisque cela vient également nourrir des ressources territoriales en termes de compétences, de formation, et donc d'avenir.

Olivier PORTIER

Vous avez parfaitement raison. J'ai justement pour habitude d'essayer d'appréhender les dynamiques territoriales de manière transversale, en articulant les questions démographiques, économiques, sociales et environnementales. Ce modèle d'analyse était assez pertinent, notamment pour travailler sur la question de la performance. C'est en commençant à travailler, notamment à la demande de l'ADGCF, que j'ai vraiment réfléchi à la question de la robustesse. Je me suis rendu compte que compte tenu du contexte extrêmement changeant dans lequel nous étions, ma grille d'analyse était aujourd'hui un peu obsolète, dans la mesure où elle ne tenait pas assez compte – même si elle était systémique et appréhendait, comme vous le dites, toutes les composantes du système – de l'influence des facteurs exogènes que j'ai évoqués.

L'ADGCF m'avait dit : « Essaie de réfléchir à un cadre d'analyse sur la robustesse économique, en tant que brique d'un système beaucoup plus large ». Ce qui est assez rigolo, c'est qu'en parallèle, je mène des travaux sur le vieillissement et la natalité, qui renvoient à des problématiques de robustesse. Je travaille avec l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts sur les vulnérabilités sociales, et je commence à travailler avec la Caisse des Dépôts sur les vulnérabilités écologiques. Cette partie-là est une brique qui s'articule avec les autres analyses que je peux conduire par ailleurs. Je suis en train d'adapter chaque cadre d'analyse des grandes thématiques pour que l'on soit sur un cadre cohérent et que l'on parvienne, *in fine*, à une lecture vraiment globale de toutes les questions que vous évoquez. On entre par une porte, sans être totalement déconnectés des questions que vous évoquez. Cependant, en parallèle, je suis en train de mener d'autres travaux qui vont permettre de produire une analyse articulée des problématiques de robustesse démographique, économique et sociale.

Évidemment, l'environnement n'est même plus une brique pour moi : il est aujourd'hui intégré de manière explicite à l'analyse de la robustesse démographique, sociale et économique. Au départ, je m'étais dit : « Je vais fabriquer une brique écologique et environnementale », mais, en réalité, non : j'intègre en permanence la question des effets du climat et les interdépendances qu'il y a, notamment entre les activités économiques et les effets qu'elles peuvent avoir sur le climat, par exemple. Cette question environnementale est donc intégrée de manière systématique à l'analyse du niveau de robustesse de ces trois dimensions. Désolé, on n'aura là qu'un prisme, mais on pourra évidemment l'associer aux autres travaux que je mène.

Fabien GRACIA

Bonjour. Fabien GRACIA, maire de La Montagne et vice-président de la Métropole. Effectivement, votre présentation donne envie de réfléchir et de se projeter. J'avais une remarque-question sur l'articulation entre certitude et incertitude. Je partage l'idée de l'incertitude et de la gestion, autant que faire se peut, de cette incertitude, mais je voulais avoir votre point de vue sur l'articulation entre ce que l'on sait et ce que l'on est capable de prévoir. Vous évoquiez les questions démographiques et le vieillissement de la population, on sait quand les personnes sont nées et quel âge elles auront à peu près en 2050.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Sur l'autre volet certitude, on sait qu'il y aura un réchauffement climatique, même si la forme qu'il va prendre est plus incertaine. Comment articule-t-on le « prévoir » et le « se préparer » avec le fait que l'on dispose quand même de données ?
On sait à peu près ce qu'il va se passer en 2050 sur tout un champ d'analyse. En revanche, sur d'autres données, comme la géopolitique que vous évoquiez, on n'en sait rien du tout. Merci.

Olivier PORTIER
Vous avez raison, là aussi. Effectivement, sur la dynamique de vieillissement, c'est assez mécanique, même s'il y a ensuite des phénomènes de recomposition qui peuvent faire que la trajectoire de vieillissement d'un territoire ne sera peut-être pas celle à laquelle on pense. La grande hypothèse que je formule, c'est qu'il faut se préparer à ce que j'ai appelé « le grand retournement de la géographie française ». Ce grand retournement va justement être provoqué par le réchauffement climatique. J'ai l'intuition que le pourtour méditerranéen et le grand Sud-Ouest, surimpactés par les différentes dimensions du réchauffement climatique, vont devenir de plus en plus répulsifs, à la fois pour les populations et pour les activités économiques.

En plus, quand on regarde les cartes que Météo France a mises à disposition – là, ce sont les grands progrès de la statistique publique –, avec tout un tas de données sur les impacts territoriaux du réchauffement climatique à l'horizon 2050-2100, on voit qu'il y a une bande qui sera très bien préservée sur du trait de côte. C'est, grosso modo, une bande qui s'étend de Dunkerque à la Bretagne, notamment la Normandie, qui est plutôt aujourd'hui une région assez peu attractive, en particulier dans la Manche. Je pense que l'on va avoir un profond bouleversement des populations et des activités. Cela s'est d'ailleurs déjà produit : si on regarde les cartes des années 1930-1950, on avait un Est et un Nord triomphants, avec un Ouest et un Sud plutôt en difficulté à tous points de vue.

Sur les questions démographiques, oui, on a plus de certitudes que sur les aléas géopolitiques, vous avez raison, mais en même temps, les mouvements migratoires résidentiels, ne serait-ce qu'internes, posent encore beaucoup de questions. On a très peu de certitudes par rapport à cela. On a donc à la fois plus de certitudes sur les questions démographiques, mais il reste encore pas mal de zones d'incertitude.

Je pense aussi qu'il y a un enjeu très fort, qui nous est revenu en pleine tête depuis que ce chiffre symbolique du nombre de décès équivalant au nombre de naissances est tombé en début d'année, celui de la natalité. Cette question est revenue sur le devant de la scène en grande pompe : quelle va être notre capacité – là, on s'inscrit évidemment dans le temps long – à éventuellement relancer la natalité, si on en fait le choix ? J'entendais l'autre jour un grand démographe français, François HÉRAN, qui nous disait que les démographes étaient incapables d'expliquer pourquoi – ou, en tout cas, ne s'entendaient pas sur les raisons – la France a longtemps résisté à l'hiver démographique dans lequel sont entrés nos différents compagnons européens, comme le Portugal, l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne. Ces pays sont confrontés à des situations autrement plus préoccupantes que la nôtre, et on ne fait que les « rattraper ».

Bien sûr, il y a des choses sur lesquelles on a davantage de certitudes, et d'autres beaucoup moins. Effectivement, on va essayer de jongler avec ça et de poser des éléments d'observation et d'anticipation qui soient les plus utiles possible pour se préparer.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Johanna ROLLAND

D'abord, merci vraiment pour cette présentation, et notamment pour sa dimension très écosystémique. Je crois que c'est ce qui a été relevé par tout le monde. Je pense que les uns et les autres, on est impatients de voir ce que cela donne en termes de projections sur vos territoires respectifs, avec derrière la question – on en échangeait avec David SAMZUN en aparté – de savoir sur quoi on a une capacité d'influence ou de maîtrise via nos politiques publiques, et quels sont les phénomènes dont on doit justement avoir la lucidité de voir qu'ils appartiennent à d'autres types de logiques.

J'avais une question sur l'intégration ou pas, dans votre méthodologie, des mutations dans le rapport au travail. Quand on parle de robustesse et quand on parle de création de richesses, la question de celles et ceux qui, dans les faits, créent les richesses est évidemment un sujet. Je prends un exemple concret que l'on connaît tous, que l'on voit tous sur nos territoires : on a maintenant l'habitude de dire que pour un médecin qui part à la retraite, il faut deux personnes pour le remplacer. J'évoque aussi les évolutions dans le rapport au travail des générations qui arrivent aujourd'hui sur le marché du travail. Je me demandais globalement comment la question du rapport au travail des hommes et des femmes était intégrée dans votre système.

Olivier PORTIER

Merci de le signaler, je ne l'ai pas intégrée. Le principe de cette grille d'analyse, c'est que d'une part, elle n'est évidemment pas autosuffisante. L'idée est d'essayer de vous outiller pour avoir des éléments de réflexion, pour vous préparer, et pas forcément vous projeter. D'autre part, elle a surtout vocation à évoluer en fonction de ce qui va émerger. J'ai dit tout à l'heure que je n'étais pas exhaustif, et vous avez raison : j'ai oublié cette dimension et je vais la rajouter, parce qu'elle est centrale.

Johanna ROLLAND

J'ajoute juste un mot. On se rend compte, les uns et les autres, que c'est un sujet que l'on a peu intégré – je le dis avec modestie pour la Métropole nantaise – dans les politiques publiques que l'on a aujourd'hui. On a une politique publique de développement économique, on a une politique publique de l'emploi, au sens de l'insertion des plus éloignés de l'emploi, mais on n'a pas de politique publique du travail. Cela fait d'ailleurs partie des sujets que l'on regardera dans la nouvelle matrice que l'on est en train d'évoquer. Il me semble que, sur ces questions, on a longtemps scindé l'économie et l'emploi, et d'une certaine manière, on a oublié le travail, considérant finalement que ce n'était pas forcément le job des collectivités locales. Or, quand on regarde votre grille d'analyse, et notamment toute la question de la mobilité, en se demandant où l'on travaille, où l'on contribue à créer de la richesse, et où l'on entretient l'économie résidentielle, on voit qu'il y a *de facto* une interaction assez forte.

Olivier PORTIER

Oui, c'est vraiment quelque chose de fondamental, et ce sur plusieurs dimensions. Il y a effectivement un rapport au travail qui n'est plus le même avec les nouvelles générations. Est-ce que cela peut avoir des effets macroéconomiques fondamentaux, par exemple sur la productivité, ou des choses comme ça ?

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Il y a aussi l'enjeu de la précarisation des conditions de travail, qui a un effet social déterminant et qui, du point de vue de la robustesse, a tout son sens à être appréhendé dans cette brique. On a des secteurs qui sont malheureusement beaucoup plus gourmands, si je puis dire, en contrats précaires, du fait de leurs modalités de fonctionnement intrinsèques, et qui sont parfois des secteurs essentiels, comme dans les métiers du care. J'avais eu un entretien avec les Urssaf, qui peuvent mobiliser leurs bases de données un peu comme elles le veulent et qui nous avaient sorti des statistiques sur les contrats précaires par grands secteurs d'activité. C'était de très loin dans les secteurs des services de santé et de l'action sociale que la part des actifs à temps partiel ou en contrat court était la plus importante. Dans des secteurs et des métiers à forts enjeux sociaux, on a une très forte précarité des conditions de travail. C'est assez connu, mais effectivement, quand on réfléchit à la robustesse, on ne peut pas mettre de côté cette dimension. Je vous remercie de me l'avoir signalé.

Erika CADERSAH

J'ai beaucoup apprécié votre présentation, mais il m'a manqué quelque chose – peut-être est-ce dans votre étude – : la dimension anthropologique de chaque petite commune. Lorsque l'on parle de développement économique, il ne faut pas oublier les savoirs anciens, ni l'apport que font les populations dans l'adaptation écologique. L'humanité a une histoire, chaque petit territoire a une histoire et une façon de s'être adapté à son environnement et à ses changements. Avez-vous tenu compte des savoirs anciens, de la façon dont on va les valoriser, afin de les coupler avec les études technologiques nouvelles pour pouvoir les pousser plus loin et en faire des pistes de développement économique et de nouveaux anciens métiers ?

Olivier PORTIER

Sincèrement, merci de poser cette question, parce que c'est un sujet que j'ai toujours envie d'évoquer, mais que je n'ose pas aborder, de peur de barber la salle. Dans mon jargon, beaucoup d'économistes travaillent sur ce que l'on appelle « l'effet local ». L'effet local renvoie justement à des facteurs sur les questions économiques qui ne sont pas liés aux structures de spécialisation économique des territoires. On peut se dire que mécaniquement, un territoire spécialisé dans des secteurs peu porteurs va perdre de l'emploi et que ses entreprises vont fermer. Eh bien, non : il existe une capacité de performance propre des territoires qui va être plus ou moins forte et qui renvoie pour beaucoup, j'en suis convaincu, à des facteurs anthropologiques.

Quand on regarde la carte des effets locaux en France, on n'a pas de chiffres pour quantifier tout cela et dire exactement ce qu'il y a à l'intérieur d'un effet local, il peut y avoir plein de choses, mais des études qualitatives faites par des universitaires ont montré que derrière l'effet local, il y a quelque chose de fondamental – et cela entre bien en résonance avec l'un des axes du Pôle métropolitain et du SCoT – : la capacité de coopération. La capacité de coopération entre étroitement en résonance avec l'anthropologie familiale. Je ne sais pas si vous êtes familiers des travaux d'Emmanuel TODD, qui travaille sur les différentes structures familiales ayant construit le socle social de la France : on a une singularité française, c'est que l'on s'est construit sur plusieurs types de structures familiales. Dans les zones où la structure familiale est plutôt propice aux coopérations, c'est souvent là que l'on a les effets locaux les plus forts.

Directement, je n'ai pas intégré cette réflexion-là dans mon approche. Je vais y réfléchir, voir comment on peut le faire, parce que je ne vous cache pas que c'est déjà très dur à faire.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

En tout cas, merci d'avoir posé la question. On peut déjà appréhender l'effet local, qui sera une approximation de ces phénomènes anthropologiques, et qui peut aussi être intéressant à mobiliser en complément de ce que j'ai proposé là.

Johanna ROLLAND
Merci beaucoup à vous. Merci pour le travail. Merci encore pour la présentation et pour le début de ce travail en commun.

On arrive vers la fin, et donc à la conclusion de notre instance. Il vous est rappelé ici que l'on a le premier atelier des élus le 18 septembre 2026, et le prochain Comité syndical en octobre. Avant que je n'ajoute un dernier mot, y a-t-il une question diverse ? Pas de questions diverses pour les uns et pour les autres.

Il va me rester d'abord à remercier l'équipe du Pôle pour tout le travail de qualité fourni, et à vous remercier les uns et les autres et les unes et les autres de votre présence. Je voudrais profiter de la séance de ce matin pour remercier plus spécifiquement Frédéric VASSE, notre directeur, pour le travail accompli, d'autant que Frédéric, qui en a averti préalablement l'ensemble des présidents et présidentes autour de la table, va voguer vers une nouvelle étape de sa vie professionnelle.
Je voudrais dire aux membres du Pôle que je suis tout à fait confiante sur la solidité, la qualité et l'expertise du Pôle. Le recrutement d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice, je le dis pour la transparence de l'assemblée, sera lancé dès ce soir. Je te remercie, cher Frédéric, de la très grande qualité du travail accompli.

Johanna ROLLAND
Veux-tu dire un mot ?

Fréderic VASSE
Oui. Il est 11 heures 28, on devait finir à 11 heures 45, donc j'ai vraiment le temps ! J'aime beaucoup les mots que tu prononces à l'égard de l'équipe du Pôle métropolitain. Vous avez raison d'avoir une grande confiance dans les collègues qui restent à la manœuvre au Pôle métropolitain. Il y aura un recrutement, mais il y a aussi une équipe qui a été entièrement reconstituée il y a quatre ans et demi et qui est aujourd'hui tout à fait opérationnelle. J'ai une grande confiance dans cette équipe, mais j'ai aussi envie de dire que j'ai une grande confiance dans le renouvellement de l'Assemblée et de nos élus. Quand je vois la diversité des profils qui ont rejoint cette assemblée du Pôle métropolitain, je suis très confiant pour l'avenir du Pôle métropolitain.

La seule phrase que j'avais envie de vous laisser, c'est celle qui est écrite en quatrième de couverture du petit livret d'accueil : « *Faire territoire n'est pas dessiner une limite, mais bien cultiver ce qui nous lie, ce qui vous lie* ». J'espère que cela restera un mantra à l'échelle de ce grand territoire passionnant de Nantes Saint-Nazaire. J'ai adoré ces quatre années et demie avec vous. Merci beaucoup.

Johanna ROLLAND
Merci à toi. Notre séance est close, merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 4 juin 2026

Procès-verbal approuvé lors du comité syndical du 13 novembre 2026

La secrétaire de séance

Aziliz Gouez

POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

La Présidente

Johanna Rolland